



IT LINK

Accélérateur d'innovation



RAPPORT FINANCIER 2018

I- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	4
III- COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2018	10
IV- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	39
V- COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2018	44
VI- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	58
VII- RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	59
PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHE DES AFFAIRES	60
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	78
TROISIEME PARTIE : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2018	98

I- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Kremlin-Bicêtre, le 30 avril 2019

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Eric Guillard

Directeur Général IT Link SA

II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires - Contrats à long terme au forfait

Risque identifié

IT LINK est une société intervenant dans le domaine des prestations de services informatiques, avec une spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées.

Dans le cadre de son activité et comme indiqué dans la note « 2.21 produits des activités ordinaires » de l'annexe, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de services pour lesquels une partie du chiffre d'affaires et la marge sont reconnues selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement des projets liés aux coûts encourus sur les coûts totaux. Les contrats étant conclus avec une obligation de résultat, toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Le chiffre d'affaires à l'avancement représente 3,9 M€, soit environ 9 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture dépend de la capacité de IT LINK à mesurer les coûts encourus sur les projets et à estimer de manière fiable les coûts totaux à engager jusqu'à leur finalisation. Les coûts à encourir sont revus régulièrement par le management et les chefs de projet.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge reconnus dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif du contrôle interne relatif aux contrats à l'avancement.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation, faible rentabilité...), nos autres travaux ont consisté à :

- réaliser, par sondage, des tests de réalité des coûts engagés et de la facturation à la clôture relativement aux projets sélectionnés. Nous avons notamment rapproché les données comptables avec les feuilles de temps des consultants impliqués sur les projets ;
- rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi des projets élaborée par les chefs de projets, avec la comptabilité ;
- contrôler arithmétiquement le pourcentage d'avancement retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître, obtenu en rapportant les coûts engagés aux coûts totaux budgétés pour chaque projet sélectionné ;
- le cas échéant, nous avons vérifié les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas les principaux éléments constitutifs requis par l'article R. 225-105 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IT LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier TOUTOU et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2018, Monsieur Xavier TOUTOU et le cabinet Deloitte & associés étaient dans la 21ème année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Marseille, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUITOU

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

III- COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2018

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	11
B- COMPTE DE RESULTAT	12
C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	12
D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	13
E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	15
F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	16
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	16
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	16
1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	17
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	26
3.1. GOODWILL	26
3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
3.4. ACTIFS FINANCIERS	29
3.5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	29
3.6. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	30
3.7. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	30
3.8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
3.9. ETAT DES PROVISIONS	31
3.10. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	32
3.11. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	32
3.12. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	32
3.13. CHARGES DE PERSONNEL	33
3.14. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	33
3.15. RESULTAT FINANCIER	34
3.16. IMPOTS SUR LE RESULTAT	34
3.17. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	35
4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	36
5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	37
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Goodwill	3.1.	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2.	39	19
Immobilisations corporelles	3.3.	2 143	2 002
Autres actifs financiers	3.4.	271	337
Actifs d'impôts différé	3.16.	727	756
Actifs non-courants		4 382	4 316
Clients et autres débiteurs	3.5.	27 145	23 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6.	1 653	2 851
Actifs courants		28 798	26 453
TOTAL ACTIF		33 180	30 769

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Capital		882	882
Réserves consolidés		9 093	8 099
Résultat de la période		1 347	985
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		(558)	(278)
Capitaux propres - Part du Groupe		12 244	11 168
Intérêts minoritaires		23	23
Capitaux propres	E-	12 267	11 191
Provisions à long terme	3.9.	452	476
Passifs financiers	3.7.	2 489	2 728
Passifs non courants		2 941	3 204
Provisions	3.9.	365	52
Dettes Factor		3 740	3 715
Fournisseurs et autres créditeurs	3.10.	13 563	12 223
Autres passifs financiers	3.7.	304	384
Passifs courants		17 972	16 374
TOTAL PASSIF		33 180	30 769

B- COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017 retraité
Ventes de prestations de services	3.11.	43 835	42 410
Autres produits des activités ordinaires	3.12.	1 181	684
Produits des activités ordinaires		45 016	43 094
Charges de personnel	3.13.	(30 836)	(30 503)
Charges externes		(10 307)	(9 433)
Impôts et taxes		(748)	(890)
Dotations aux amortissements et provisions		(442)	(409)
Autres produits/autres charges	3.14.	(223)	(34)
Charges d'exploitation		(42 556)	(41 269)
Résultat d'exploitation courant		2 460	1 825
Autres produits et charges non courants	3.14.	(416)	(344)
Résultat d'exploitation		2 044	1 481
Produits financiers		27	74
Charges financières		(154)	(100)
Résultat financier	3.15.	(127)	(26)
Résultat avant impôt		1 917	1 455
Charge d'impôt sur le résultat	3.16.	(564)	(465)
Résultat net consolidé		1 353	990
dont:			
Résultat net part du Groupe		1 347	985
Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires		6	5
Résultat par action	en €	0,83	0,60
Résultat dilué par action	en €	0,79	0,60

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions.
Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2018.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 353	990
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
Résultat global total de l'exercice	1 353	990

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat net des sociétés consolidés	1 353	990
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	592	368
- Variation des impôts différés	29	(20)
- Plus ou moins values de cession	50	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 024	1 338
Variation du BFR lié à l'activité	(2 178)	1 111
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(154)	2 449
Augmentation des investissements et prêts	(8)	(164)
Acquisitions d'immobilisations	(509)	(1 843)
Cessions ou remboursement d'actifs	92	1
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(425)	(2 006)
Dividendes versés aux minoritaires	(5)	
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(180)	955
Autres variations (actions propres)	(280)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(465)	955
Variation de trésorerie (A+B+C)	(1 044)	1 398
Trésorerie d'ouverture	2 697	1 299
Trésorerie de clôture	1 653	2 697

(1) Les montants de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits au bilan :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 653	2 851
Découverts bancaires		(154)
Trésorerie de clôture	1 653	2 697

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

(en milliers d'euros)	2017	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	2018
Emprunts bancaires	1 507			480	(281)		1 706
Financement de créances	3 715			3 740	(3 715)		3 740
Découverts bancaires	151				(151)		
Autres passifs financiers	1 454				(367)		1 087
Total dettes financières	6 827			4 220	(4 514)		6 533

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation
Clients et autres débiteurs	27 145	23 602	3 543
Total actif circulant	27 145	23 602	(3 543)
Dettes Factor	3 740	3 715	25
Fournisseurs et autres créditeurs	13 563	12 223	1 340
Total passif circulant	17 303	15 938	1 365
Variation du BFR			(2 178)

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux Propre - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1er janvier 2017	882	1 480	5 294	2 499	10 155	22	10 177
Affectation du Résultat consolidé			2 499	(2 499)			
Résultat consolidé				985	985	5	990
Variation des titres d'autocontrôle			23		23		23
Variation écart de conversion			7		7		7
Distribution de dividendes							
Autres mouvements			(2)		(2)	(5)	(7)
Au 31 décembre 2017	882	1 480	7 821	985	11 168	23	11 191
Affectation du Résultat consolidé			985	(985)			
Résultat consolidé				1 347	1 347	6	1 353
Variation des titres d'autocontrôle			(280)		(280)		(280)
Variation écart de conversion			9		9		9
Distribution de dividendes						(5)	(5)
Autres mouvements							
Au 31 décembre 2018	882	1 480	8 535	1 347	12 244	23	12 267

F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Départ de l'ancien Président

Les fonctions de Président directeur général des sociétés IT Link SA et IT Link France de Monsieur Serge Benchimol ont pris fin le 23 janvier 2018 sur décision des conseils d'administration des deux sociétés. Monsieur Serge Benchimol est l'un des fondateurs du Groupe IT Link, et a dirigé la Société depuis sa création en 1986.

Suite à sa révocation, Monsieur Serge Benchimol a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société est que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

Mise en place d'une nouvelle direction

Le conseil d'administration de la société IT Link SA a désigné Monsieur Éric Guillard, jusqu'ici Directeur général du développement et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

Afin d'appuyer le pilotage opérationnel du Groupe et son développement, dans le cadre du plan stratégique Dimension 2020, la Direction Générale a mis en place un Comité de Direction (CODIR). Il est composé de personnes représentant toutes les activités de l'entreprise :

- Stratégie
- Développement commercial
- Ressources humaines
- Marketing et Communication
- Administration et Finance
- Systèmes d'Information
- Pôle Technique
- Grand-comptes
- International

Par ailleurs, deux autres comités opérationnels ont été créés afin de développer les axes stratégiques prioritaires :

- Comité de Direction Commerciale et Recrutement (DIRCOR)
- Comité de Direction Technique (DIRTEC)

Cette nouvelle organisation a montré toute son efficacité, notamment face à l'empêchement pour raison médicale de Monsieur Robert Zribi sur le plan exécutif depuis le milieu de l'année 2018.

Pour 2019, le conseil d'administration a décidé en parallèle de modifier la gouvernance d'IT Link France en nommant Monsieur Zribi au poste de Président et Monsieur Guillard au poste de Directeur Général.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2018, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link SA et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link SA).

Au 31 décembre 2018, 70.046 actions gratuites représentant 4,03% du capital social ont été attribuées à 176 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

La juste valeur de ce plan est égale à la valeur des actions gratuites à la date d'attribution, en tenant compte du taux de rotation du personnel sur la période d'acquisition des droits et de la valorisation de la restriction durant la période d'incessibilité.

Premier bilan du plan Dimension 2020

Après un premier semestre d'activité en baisse, le groupe IT Link a renoué avec la croissance affichant ainsi sur l'année un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à 2017 (+3,2%).

L'amélioration du résultat opérationnel, s'est confirmée tout au long de l'année permettant au Groupe de revenir à un niveau comparable à l'année 2016. L'exercice 2018 reste néanmoins grevée par des charges non récurrentes engagées fin 2017 (déménagement du siège social, fusion légale de deux entités...) et par les charges provisionnées dans le cadre du départ de l'ancien Président.

Une campagne de recrutement record

En 2018, le Groupe IT Link a réalisé une campagne de recrutement record (257 entrées dans l'effectif), soutenue par un nouveau positionnement attractif et une stratégie de marque employeur forte, dont les effets doivent se poursuivre en 2019.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe est de 564 collaborateurs, soit 50 collaborateurs supplémentaires par rapport à la même date fin 2017. Cette croissance de 10% de l'effectif révèle la pertinence des actions d'attractivité et de fidélisation mises en place dans le cadre de la

première année du plan Dimension 2020, et ouvre de nouvelles perspectives de croissance pour l'année 2019.

1.2. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

Adoption d'un nouveau code de gouvernance

Le conseil d'administration du 14 mars 2019 a approuvé l'adoption du Code Middlenext comme nouveau Code de gouvernement d'entreprise de référence de la Société.

L'adoption de ce Code vise à adapter l'organisation de la gouvernance par rapport à la taille ainsi qu'aux problématiques et aux objectifs de la Société.

Prime pouvoir d'achat

Au mois de janvier 2019, une prime pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») a été annoncée et versée par l'entreprise à tous les salariés du Groupe dont le salaire est inférieur à 3,5 fois le montant du SMIC (le coût de l'opération s'élève à 180 K€). Cette décision participe à l'effort du Groupe quant à sa politique de fidélisation et de rétention de ses collaborateurs.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, excepté l'application obligatoire à partir de 2018 des normes IFRS 15 et IFRS 9.

IFRS 15

Au 1er janvier 2018, le groupe a opté pour une méthode rétrospective globale pour la première application de la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par conséquent, l'information présentée pour 2017 a été retraitée.

Principal ou Agent

Le groupe réalise la vente de droits d'utilisations et de licences de la société « Google ». Auparavant le groupe comptabilisait les transactions au compte de résultat sur la base brute en tant que « distributeur principal ».

Selon la norme IFRS15, le revenu est à considérer comme « distributeur agent » et devra être appréhendé sur la base nette des montants facturés par les fournisseurs. Le groupe agit en tant qu'agent pour le compte d'un tiers, il ne constate en chiffre d'affaires que la commission à laquelle il a droit, ou le montant net qu'il conserve, après avoir reversé au tiers le montant collecté pour le compte de ce tiers.

Identification des obligations de performance au sein d'un contrat à phases multiples

Les contrats techniques complexes peuvent comprendre des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre de services récurrents. La nouvelle norme clarifie le traitement comptable de ces phases.

Sous IFRS 15, lorsque ces phases apportent une valeur ajoutée au client résultant d'un transfert de contrôle et sont considérées comme une obligation de performance distincte, le chiffre d'affaires afférant à ces phases est reconnu au cours de ces phases. Dans le cas contraire, les coûts encourus lors de ces phases doivent être stockés au bilan, s'ils remplissent les conditions d'activation, et amortis sur la durée du contrat. La trésorerie reçue en lien avec ces phases doit être considérée comme un paiement anticipé.

Selon IAS 18, le Groupe avait pour pratique de reconnaître le revenu quand le Groupe possédait un droit contractuel à paiement pour les services rendus à date. Selon IFRS 15, tous les coûts liés aux phases de transition sont activés, présentés au bilan comme des coûts de contrats et amortis sur la durée de vie des contrats. L'ajustement lié à ce nouveau traitement n'est pas significatif au niveau du Groupe.

Impacts sur les comptes consolidés du Groupe :

Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice 2017 en application de la norme IFRS 15 est inférieur de 1.6 million d'euros à celui reconnu en application du précédent référentiel. L'impact sur les capitaux propres est nul.

IFRS 9

Cette norme est applicable à compter du 1er janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Au regard de ses activités, l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le contrat de cession de créances commerciales étant conclu avec recours, l'entreprise reste exposée au risque de crédit. Les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire, le traitement comptable des créances est donc analysé comme « non déconsolidant » au regard des critères d'IFRS 9, sans changement par rapport à la norme IAS 39.

IFRS 16

Le Groupe a effectué une première analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés. Les principaux impacts résident dans la reconnaissance de droits d'usage à hauteur de 4,8 millions d'euros et des dettes associées relatives aux contrats de location immobiliers à hauteur de 4,9 millions d'euros. Par ailleurs, la nature des charges encourues va évoluer des charges de loyer opérationnelles vers un amortissement du droit d'usage et un intérêt financier sur la dette associée.

Autres normes

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018. Le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation non encore approuvée par L'Union Européenne à la date de clôture.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure

où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée, sont de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le montant des impôts différés actifs non reconnus au bilan s'élève à 561 K€.

2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations de Recherche et Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme

la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

Immobilisations corporelles

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

– Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

– Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

– Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans

- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Éléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif

L'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

La société a dépensé 1.966 k€ en recherche et développement sur l'exercice 2018. Il s'agit dans leur grande majorité de charges de salaires.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SA
- NRX SAS

2.12 Contrats de location

L'IAS 17 impose l'activation des contrats ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif avec ou sans transfert de la propriété in fine (contrats de location financement ou finance lease par opposition aux contrats de location simples ou operating leases).

Le groupe n'a pas de contrat de location d'un montant significatif en cours de validité.

2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.19).

2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en

diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2018 le groupe détient 109.621 titres d'autocontrôle (6,3 % du capital), évalués à 558 K€ et déduit des capitaux propres.

2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2018 à 362 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.20 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une

société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

2.21 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Dans le cadre des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est

comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de

son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2018	2017
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 «regroupement d'entreprise», les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 500 k€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 400 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 90 k€ (IT Link France +/- 40 k€ et NRX +/- 50 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 100 k€ (IT Link France +/- 80 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	5	433	438
Acquisitions et développements internes		22	22
Cessions et mises au rebut		(2)	(2)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	5	453	458
Acquisitions et développements internes		57	57
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		197	197

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	5	401	406
Amortissements de l'exercice		36	36
Cessions et mises au rebut		(3)	(3)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	5	434	440
Amortissements de l'exercice		36	36
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		158	158

3.3. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	265	1 368	1 633
Acquisitions et développements internes	1 101	725	1 825
Cessions et mises au rebut	(132)	(140)	(272)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	1 234	1 952	3 187
Acquisitions et développements internes	165	276	441
Cessions et mises au rebut	(44)	(591)	(635)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	1 355	1 638	2 993

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	212	1 014	1 226
Amortissements de l'exercice	32	189	221
Cessions et mises au rebut	(123)	(142)	(265)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	122	1 060	1 182
Amortissements de l'exercice	32	227	259
Cessions et mises au rebut	(32)	(554)	(585)
Pertes de valeur, nettes de reprises	(5)		(5)
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	116	734	850

3.4. Actifs financiers

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	2	134	135
Acquisitions		285	285
Cessions		(84)	(84)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	2	335	337
Acquisitions		26	26
Cessions		(92)	(92)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	269	271
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

3.5. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 27.145 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Echéancier au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	non échues	< 60 jours	> 60 jours < 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	8 661	6 524	937	762	438
Créances cédées	8 542	6 886	1 504	140	12
Organismes sociaux et fiscaux	9 477	1 110	96		8 271
Charges constatées d'avance	542	542			
Débiteurs divers	29	29			
Total	27 251	15 091	2 536	902	8 721
Provisions dépréciation clients	(106)				(106)
Total clients et autres débiteurs	27 145	15 091	2 536	902	8 615

Les factures à établir représentent un montant de 2.927 k€ et sont incluses dans le poste client.

3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	14		14
Disponibilités	2 837		2 837
Total Trésorerie	2 851		2 851

Actifs au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	27		27
Disponibilités	1 626		1 626
Total Trésorerie	1 653		1 653

3.7. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 658	381	836	441
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	1 454		1 454	
Total dettes financières	3 112	381	2 290	441

Ventilation au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 706	304	1 001	401
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	1 087		1 087	
Total dettes financières	2 793	304	2 088	401

Les autres dettes financières correspondent aux avances de trésorerie conclues avec BPI pour le préfinancement du CICE.

Afin d'acquérir la société NRX, le Groupe a obtenu un prêt de 682 K€ auprès de la Banque Populaire, banque historique des deux sociétés. Le solde de ce prêt est de 228 K€ au 31 décembre 2018.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par un prêt de 465 K€ auprès de la Banque Populaire. Le solde de ce prêt est de 412 K€ au 31 décembre 2018.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 951 K€ au 31 décembre 2018.

3.8. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2018	2017
Autres		
Total engagements donnés		
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	800
Total engagements reçus	1 250	1 200

3.9. Etat des provisions

Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	52	8	60
Dotations	15	1	16
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(24)		(24)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2017	43	9	52
Dotations	432		432
Reprises de provisions utilisées	(16)		(16)
Reprises de provisions sans objets	(16)		(16)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	443	9	452

Provisions courantes

(en milliers d'euros)	Indemnités retraites	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	356		356
Dotations	120		120
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2017	476		476
Dotations	82	3	85
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(196)		(196)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	362	3	365

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 362 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 % en 2018.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

La provision pour litiges correspond à cinq dossiers qui ont été ouverts aux

prudhommes. L'exposition maximum est de 346 k€ (montant des réclamations). La société considère cependant les demandes irréalistes dans plusieurs cas. La

partie provisionnée à hauteur de 68 k€ correspond donc à l'estimation du risque portée par la société à date.

3.10. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 728	1 957
Factures non parvenues	2 047	912
Dettes au personnel	1 161	1 345
Organismes sociaux	1 970	2 154
Avoirs à établir	179	235
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	3 769	3 202
Autres dettes fiscales	1 775	1 407
Autres dettes	174	241
Produits constatés d'avance	761	771
Fournisseurs et autres créditeurs	13 563	12 223

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.11. Analyse du Chiffre d'Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Ventes de licences	758	523
Prestation au forfait	3 950	3 113
Prestations de services	39 127	38 774
Total chiffre d'affaires	43 835	42 410

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
France	41 817	40 952
Belgique	1 443	1 415
Canada	575	43
Total chiffre d'affaires	43 835	42 410

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.12. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2018, les crédits d'impôt s'élèvent à 625 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 110 k€.

Les reprises de provisions sont de 292 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent à 154 k€ et concernent principalement des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.13. Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	21 509	21 592
Charges sociales	9 327	8 912
Total charge de personnel	30 836	30 504
Effectif moyen	542	524
Cadre	428	438
Agents de maîtrise	114	86

Répartition des effectifs moyens par société

(en milliers d'euros)	2018	2017
IT Link France SA	508	500
IT Link SA	5	5
IT Link Benelux	12	11
NRX	7	4
Accélérateur d'innovation Inc.	11	2
IT Link Germany		2
Total	542	524

En date du 31 décembre 2018, le groupe compte 564 collaborateurs.

3.14. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(101)		(19)	11
Dotations, Reprises sur provisions	(28)			
Autres	(94)		(26)	
Total	(223)		(45)	11

Autres produits et autres charges non courants

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital			(139)	
Frais de déménagement siège social	(56)		(136)	
Redressements sociaux et fiscaux			(70)	
Dotations, Reprises sur provisions	(360)			
Autres				
Total	(416)		(344)	

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance). Ils ont pour vocation d'assoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.15. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		2		2
Dotations, Reprises sur provisions	(4)			
Intérêts et charges assimilées	(150)	21	(83)	72
Autres			(17)	
Total	(154)	23	(100)	74

3.16. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Impôts courants	(29)	(23)
Impôts différés	(29)	20
Total	(58)	(3)
Taux d'impôt effectif	0,0%	0,2%
CVAE	(506)	(462)
Total charge d'impôt	(564)	(465)

Ventilation de l'actif d'impôt différé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Pertes reportables	511	511
Différences temporaires	216	245
Impôts différés actifs	727	756

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (33,33%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 353	990
Impôts courants	29	23
Impôts différés	29	(20)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	1 411	993
Taux théorique d'imposition	33,3%	33,3%
Charge d'impôt théorique	(470)	(331)
Différences permanentes (1)	633	484
Profits ou consommation d'impôts non activés		
Autres	(163)	(153)
Consommation des déficits reportables non activés plafonnée au montant de la charge théorique d'impôt		
Charge d'impôt société comptabilisée	(58)	(3)
CVAE (2)	(506)	(462)
Charge d'impôt société Groupe	(564)	(465)

(1) Principalement CIR et CICE.

(2) Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

3.17. Information relative aux parties Liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Rémunération fixe	352	553
Eléments variables	4	16
Avantages en nature	18	25
Jetons de présence	8	8
Total	382	602

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 22 000 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture au 31 décembre 2017.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2017	% de contrôle 31/12/2018	Méthode de consolidation au 31/12/2018
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,42	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants	642.726	37,0%
Public	982.947	56,6%
Actions auto détenues	109.671	6,30%
Total	1.736.000	100 %

Plan d'actions gratuites

En 2018, IT Link a mis en place un plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	20 septembre 2018
Date d'attribution	
Nombres d'actions initialement attribuées	72 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	6,20
Date d'acquisition	20 août 2021
Durée de vie (année)	3
Charge enregistrée sur l'exercice	39

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIES				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Commissariat aux comptes	74	74	100%	94%	43	28	100%	100%
Missions accessoires		5		6%				
Total audit	74	79	100%	100%	43	28	100%	100%
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Total autres								
TOTAL	74	79	100%	100%	43	28	100%	100%

IV- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IT LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier TOUITOU et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2018, Monsieur Xavier TOUITOU et le cabinet Deloitte & Associés étaient dans la 21^{ème} année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus antérieurement à ces dates, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUITOU

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

V- COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN	45
COMPTE DE RESULTAT	46
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	47
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	47
1.3. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	47
1.4. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE	47
1.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES	47
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	48
2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48
2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48
2.4. EVALUATION DES CREANCES ET DETTES	49
2.5. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	49
2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	49
2.7. CHIFFRE D'AFFAIRES	49
2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES	49
2.9. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE	49
2.10. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :	49
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	50
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50
3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51
3.4. ECHEANCE DES CREANCES	51
3.5. SITUATION FISCALE DIFFEREE	53
3.6. TRESORERIE	53
3.7. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	54
3.8. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	54
3.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	54
3.10. ETAT DES PROVISIONS	55
3.11. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	55
3.12. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	56
3.13. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	56
3.14. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	56
3.15. CHARGES DE PERSONNEL	56
3.16. RESULTAT FINANCIER	56
3.17. RESULTAT EXCEPTIONNEL	57
3.18. IMPOT SUR LES BENEFICES	57
3.19. DROITS A LA FORMATION	57

BILAN

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Immobilisations incorporelles	3.1.	2	2
Immobilisations corporelles	3.2.	4	9
Immobilisations financières	3.3.	3 491	3 479
Actif immobilisé		3 497	3 490
Clients et comptes rattachés	3.4.	2 418	1 564
Autres créances	3.4.	9 960	8 257
Disponibilités	3.6.	62	26
Actif circulant		12 440	9 847
Comptes de régularisation	3.4.	260	119
TOTAL ACTIF		16 197	13 456

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Capital social		882	882
Prime d'émission		1 481	1 481
Réserve légale		88	88
Report à nouveau		770	1 579
Résultat de l'exercice		1 192	(809)
Capitaux propres	3.7.	4 413	3 221
Provisions pour Risques et Charges	3.10.	493	305
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	3.8.	1 417	1 909
Emprunts et dettes financières		8 378	6 569
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11.	1 033	674
Dettes fiscales et sociales	3.11.	463	404
Autres dettes	3.11.		373
Dettes		11 291	9 930
Comptes de régularisation			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		16 197	13 456

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Chiffre d'Affaires	3.13.	1 120	1 719
Reprises et transferts de charges	3.14.	196	19
Autres produits		16	
Produits d'exploitation		1 332	1 738
Achats et autres services externes		(1 373)	(1 463)
Charges de personnel	3.15.	(478)	(1 099)
Impôts et taxes		(20)	(161)
Dotations aux amortissements et provisions		(388)	(107)
Autres charges		(12)	(1)
Charges d'exploitation		(2 271)	(2 831)
Résultat d'exploitation		(939)	(1 093)
Produits financiers		2 087	436
Charges financières		(201)	(319)
Résultat financier	3.16.	1 886	117
Produits exceptionnels		32	7
Charges exceptionnelles		(56)	(9)
Résultat exceptionnel	3.17.	(24)	(2)
Impôt sur les bénéfices	3.18.	269	170
Participation des salariés			
Résultat net		1 192	(808)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.3. Faits majeurs de l'exercice

Départ de l'ancien Président

Les fonctions de Président directeur général des sociétés IT Link SA et IT Link France de Monsieur Serge Benchimol ont pris fin le 23 janvier 2018 sur décision des Conseils d'administration des deux sociétés. Le conseil d'administration de la société IT Link SA a désigné Monsieur Éric Guillard, jusqu'ici Directeur général du développement et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

Suite à sa révocation, Monsieur Serge Benchimol a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société est que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2018, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINK S.A).

Au 31 décembre 2018, 70.046 actions gratuites représentant 4,03% du capital social ont été attribuées à 176 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

1.4. Activité au cours de l'exercice

IT Link assure une activité de holding animatrice pour l'ensemble des filiales du groupe. A ce titre elle réalise la gestion du portefeuille de participations, la conduite de la politique stratégique et le contrôle des filiales, ainsi que la fourniture de services administratifs.

En 2018, IT Link a réalisé pour 1,12 M€ de chiffre d'affaires relatif à cette activité.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du groupe restent à la charge de la holding.

1.5. Événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Adoption d'un nouveau code de gouvernance

Le conseil d'administration du 14 mars 2019 a approuvé l'adoption du Code Middledenext comme nouveau Code de gouvernement d'entreprise.

L'adoption de ce Code vise à adapter l'organisation de la gouvernance par rapport à la taille ainsi qu'aux problématiques et aux objectifs de la Société.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

Ces annexes font partie intégrante des comptes annuels clos au 31 Décembre 2018, faisant ressortir un total bilan de 16.197 k€ et un bénéfice de 1.192 k€.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ Continuité de l'exploitation,
 - ◆ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - ◆ Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales de présentation et d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations Incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Logiciels acquis

Le coût des licences de concession des droits d'utilisation de logiciels acquis est amorti sur la durée d'utilisation.

2.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements, aménagements divers
8 à 10 ans

Matériel de transport
5 ans

Matériel de bureau et informatique
3 à 5 ans

Mobilier
8 à 10 ans

2.3. Immobilisations Financières

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2018, IT Link détient les titres mentionnés dans cette annexe.

Les autres immobilisations financières figurent également au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Pour les sociétés acquises, le prix d'acquisition des titres est en fonction de la valeur des parts de marché et/ou des technologies achetées, appréciées en fonction des chiffres d'affaires et des cash-flows prévisionnels. La valeur actuelle est examinée en fonction de l'évolution de ces paramètres depuis l'acquisition ainsi que de la situation nette.

Pour les sociétés créées, la valeur des titres est fonction de la prise de participation dans le capital. La valeur actuelle de ces sociétés est fonction de la situation nette, et

si besoin est, déprécié à hauteur de celle-ci si elle est négative.

2.4. Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les soldes de ces transactions sont convertis au cours des devises au 31.12.2018 et les écarts de conversion nécessaires sont constatés. Les pertes éventuelles résultant de la conversion des soldes au cours du 31.12.2018 sont portées au compte de résultat via une provision pour risque de change.

2.5. Indemnités de départ à la retraite

Au 31.12.2018, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été évaluée 109 K€ et comptabilisée en application de la méthode préférentielle des unités de crédit projetées.

2.6. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus au cours de l'exercice rendent probables. Leur réalisation, leur échéance et leur montant sont incertains mais néanmoins estimables.

Au 31 décembre 2018, elles sont de 384 K€ et correspondent principalement à la provision concernant le contentieux relatif aux indemnités de départ de l'ancien Président.

2.7. Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Prestations réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services signés avec les filiales.
- Refacturations de frais engagés pour le compte des filiales.

2.8. Impôt sur les sociétés

La société faisant partie d'un groupe d'intégration fiscale, l'impôt est calculé et comptabilisé comme si la société était indépendante d'un point de vue fiscal. L'impôt exigible éventuellement comptabilisé correspond à l'impôt que la société aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

2.9. Rémunérations allouées aux dirigeants et jetons de présence

Le montant des sommes allouées à la rémunération des dirigeants au cours de l'année 2018 s'est élevé à 187 K€.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 20.000 €.

2.10. Composition du capital social :

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €.

La répartition du capital est la suivante au 31/12/2018 :

Actionnaires	2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	642 726	37,0%	51,6%
Robert Zribi	472 000	27,2%	37,2%
Serge Benchimol	143 334	8,3%	12,3%
Eric Guillard	7 892	0,5%	0,3%
Nicolas Roux	19 500	1,1%	1,7%
Divers	656	0,0%	0,0%
Auto détention	109 671	6,3%	
Public	982 947	56,6%	48,4%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	5	75	80
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	5	75	80
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut	(4)	(73)	(77)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	2	4

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	5	67	72
Amortissements de l'exercice		7	7
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	5	73	78
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut	(4)	(73)	(77)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	2		2

3.2. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	16	43	59
Acquisitions et développements internes		1	1
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	16	44	60
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut	(16)	(36)	(52)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		8	8

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	16	30	46
Amortissements de l'exercice		5	5
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	16	35	51
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut	(16)	(32)	(48)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		3	3

3.3. Immobilisations financières

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	2 673	22	614	3 309
Acquisitions		162	95	257
Cessions			(63)	(62)
Autres mouvements				
Valeur brute au 31 décembre 2017	2 673	184	647	3 504
Acquisitions		7	94	100
Cessions		(10)	(79)	(89)
Autres mouvements				
Valeur brute au 31 décembre 2018	2 673	181	662	3 516
Provision pour dépréciation	(25)		néant	(25)

Détail des participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de capital détenu	Capitaux propres avant affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Valeur brutes des titres	Dépréciation des titres
IT LINK France SA	99,72%	8 034	1 941	1 525	
IT LINK Benelux Sprl	99,00%	18	22	18	
NRX SAS	100,00%	1 428	384	1 097	
Accélérateur d'Innovation Inc.	100,00%	(213)	(97)	7	
IT LINK Germany GmbH	100,00%	(260)	(46)	25	(25)
Autres	n.s				
Total		9 006	2 203	2 673	(25)

3.4. Echéance des créances

Echéancier au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	662		662
Dépôt de garantie	163		163
Total actif immobilisé	825		825
Clients et comptes rattachés	2 418	2 418	
Organismes sociaux et fiscaux	8 585	1 934	6 651
Groupe et associés	1 712	1 375	337
Débiteurs divers	10	10	
Total actif circulant	12 725	5 737	6 988
Comptes de régularisation	260	260	
Total général	13 810	5 997	7 813
Provision pour dépréciation	(337)		(337)

3.5. Situation Fiscale Différée

Impôt payé d'avance

(en milliers d'euros)	2018	2017
Participation des salariés		
Contribution Sociale de Solidarité		
Autres		
Total Base		
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
Allègement de la dette future d'impôt		
Déficit reportable	13 345	12 226
Moins-values à long terme		

Impôt non comptabilisé

(en milliers d'euros)	2018	2017
Charges à répartir		
Provisions réglementées		
Autres		
Total Base		
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
Accroissement de la dette future d'impôt		

3.6. Trésorerie

Actifs au 31 décembre 20107

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions			
SICAV CT			
Disponibilités	26		26
Total Trésorerie	26		26

Actifs au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	1		1
Disponibilités	61		61
Total Trésorerie	62		62

3.7. Variation des Capitaux Propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réserve légal	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Total
Au 1er janvier 2017	882	1 481	29	1 638	4 030
Résultat net de l'exercice			59	(868)	(809)
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2017	882	1 481	88	770	3 221
Résultat net de l'exercice				1 192	1 192
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2018	882	1 481	88	1 962	4 413

Le capital social est composé de 1.736.000 actions, entièrement libérées.

3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 909	492	1 417	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	6 569	6 569		
Total dettes financières	8 478	7 061	1 417	

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 417	1 303	114	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	8 411	8 411		
Total dettes financières	9 828	9 714	114	

3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Autres		
Total engagements donnés		
Facilité de caisses BICS	50	50
Découvert autorisé SG	50	50
Total engagements reçus	100	100

3.10. Etat des provisions

Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	Litiges	Indemnités de départ en retraite	Autres	Total
Au 1er janvier 2017		210		210
Dotations		95		95
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets				
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2017		305		305
Dotations	384			384
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets		(196)		(196)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2018	384	109		493

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 109 K€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 % en 2018.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	674	674		
Dettes fiscales et sociales	404	404		
Autres dettes	373	373		
Total dettes	1 452	1 452		
Produits constatés d'avance				
Total général	1 452	1 452		

Ventilation au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 033	1 033		
Dettes fiscales et sociales	463	463		
Autres dettes				
Total dettes	1 496	1 496		
Produits constatés d'avance				
Total général	1 496	1 496		

3.12. Charges à Payer et Produits à Recevoir

Ventilation au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Factures non parvenues/non établies	668	
Avoir à émettre/à recevoir		
Provisions sociales	10	
Organismes sociaux à payer/à recevoir	4	
Etat à payer/à recevoir	5	
Total	686	

3.13. Analyse du Chiffre d'Affaires

(en milliers d'euros)	2018	2017
Ventes de marchandises		
Prestations de services	1 120	1 719
Total chiffre d'affaires	1 120	1 719

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.14. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Il n'y a pas eu de subvention ni de transfert de charges sur l'exercice.

3.15. Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	280	722
Charges sociales	198	377
Total charge de personnel	478	1 099
Effectif moyen	4	6
Cadre	4	6
Agents de maîtrise		

3.16. Résultat Financier

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts sur emprunts/prêts	(29)	8	(38)	3
Produits de participations		2 079		403
Dotations, Reprises sur provisions	(96)		(265)	
Autres	(76)		(16)	30
Total	(201)	2 087	(319)	436

3.17. Résultat Exceptionnel

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(32)	32		
Dotations, Reprises sur provisions			(9)	7
Autres	(23)			
Total	(55)	32	(9)	7

3.18. Impôt sur les Bénéfices

(en milliers d'euros)	2018	2017
Impôt exigible	268	170
Impôt forfaitaire annuel		
Total	268	170

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (IT LINK SA, IT LINK France et NRX) comme en l'absence d'intégration fiscale.

La charge est calculée sur leur résultat propre après imputation des déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les sociétés redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est négatif de -35 K€ pour l'année 2018 (-90 K€ pour l'année 2017).

3.19. Droits à la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un dispositif de Compte Personnel de Formation (CPF), à hauteur de 24h heures par an pour un temps plein¹.

¹ Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de : 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

VI- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau après affectation des résultats	% de capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus Brute	Nette	Montant des cautions et avals donnée par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
(en milliers d'euros)									
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:									
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)									
IT LINK France SA	328	8 034	99,72%	1 525	1 525	0	40 727	1 941	0
IT LINK Benelux Sprl	19	18	99,00%	18	18	20	1 479	22	0
NRX SAS	150	1 428	100,00%	1 097	1 097	0	3 673	384	0
Accélérateur d'Innovation Inc.	25	(213)	100,00%	7	7	0	593	(97)	0
IT LINK Germany GmbH	7	(260)	100,00%	25	0	260	0	(46)	0
2. Participations (10% à 50% du capital détenu par la société)									
Autres	néant								
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations:									
Autres	néant								

VII- RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité, des résultats et de la gestion de notre Société ainsi que de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Le présent rapport présente une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement. Il vient également préciser les informations liées au fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société, ainsi que les indicateurs sur la responsabilité environnementale et en matière du personnel.

Les rapports des Commissaires aux comptes et du Comité d'audit, le rapport de gestion, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Eric Guillard

Président du Conseil d'administration

PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHE DES AFFAIRES

1. PRESENTATION DU GROUPE	61
1.1. FAITS MARQUANTS DE 2018	61
1.2. EVENEMENTS POST-CLOTURE	62
2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE	63
2.1. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE	63
2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS	64
2.3. AFFECTATION DU RESULTAT OPERATIONNEL	65
2.4. CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	65
3. PERSPECTIVES 2019	66
3.1. PERSPECTIVES DE LA SOCIETE IT LINK	66
3.2. PERSPECTIVES DU GROUPE	66
4. GESTION DES RISQUES	67
4.1. FACTEURS DE RISQUES	67
4.2. POLITIQUE D'ASSURANCES	68
4.3. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	70
5. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE	71
5.1. TRESORERIE	71
5.2. CAPITAUX PROPRES	72
5.3. DELAIS DE PAIEMENT	72
5.4. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	73
5.5. SITUATION D'ENDETTEMENT	74
5.6. INFORMATION SUR LES PRETS CONSENTIS	74
6. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	75
6.1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	75
6.2. EXISTENCE DE DROITS DE VOTES DIFFERENTS	75
6.3. EVOLUTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	75
6.4. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	76
7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	77

1. Présentation du Groupe

Le groupe IT Link est une Entreprise de Services Numériques (ESN), accélérateur d'innovation pour de grands acteurs industriels et tertiaires. Spécialiste des systèmes connectés sur toute la chaîne de valeur « du capteur au cloud », IT Link offre une expertise unique dans 8 métiers :

- 1) Embedded : Capteurs, Actionneurs & intelligence Embarquée,
- 2) IOT : « Internet of Things » et Systèmes connectés industriels,
- 3) Safety & Security : Sureté de fonctionnement et analyse de systèmes critiques,
- 4) Data Intelligence : Big Data scientifique et industrielle,
- 5) SI Business & Web : Systèmes d'information métiers et interface Web,
- 6) Mobile Apps : Applications mobiles connectées,
- 7) System Engineering : conseil et stratégie en ingénierie des systèmes connectés et du digital industriel,
- 8) Change : conduite du changement, co-construction et nouvelles expériences utilisateurs.

IT Link propose à ses clients 5 modes d'intervention :

- 1) Expert sur demande, pour les prestations d'assistance et d'expertise technique au sein des équipes du client,
- 2) Conseil et Direction de projets, pour les prestations d'AMOE, d'AMOA, d'audit....
- 3) Centres de Services, pour les prestations à engagement de productivité (à unités d'œuvre),
- 4) Forfaits « clés en main », pour les projets à engagement de résultats (coûts, qualités, délais),
- 5) Solutions, pour les projets d'intégration de produits (Google, Astao, MindBreeze, InSpire).

Le Groupe est composé de 6 entités : la holding, IT LINK SA, et 5 filiales opérationnelles implantées en France (IT Link France ; NRX) et à l'étranger (IT Link Benelux ; IT Link Germany et Accélérateur d'Innovation au Canada).

1.1. Faits marquants de 2018

Départ de l'ancien Président

Les fonctions de Président directeur général des sociétés IT Link SA et IT Link France de Monsieur Serge Benchimol ont pris fin le 23 janvier 2018 sur décision des Conseils d'administration des deux sociétés. Monsieur Serge Benchimol est l'un des fondateurs du Groupe IT Link, et a dirigé la Société depuis sa création en 1986.

Suite à sa révocation, Monsieur Serge Benchimol a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société est que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

Mise en place d'une nouvelle direction

Le conseil d'administration de la société IT Link SA a désigné Monsieur Éric Guillard, jusqu'ici Directeur général du développement et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

Afin d'appuyer le pilotage opérationnel du Groupe et son développement, dans le cadre du plan stratégique Dimension 2020, la Direction Générale a mis en place un Comité de Direction (CODIR). Il est composé de personnes représentant toutes les activités de l'entreprise :

- Stratégie
- Développement commercial
- Ressources humaines
- Marketing et Communication
- Administration et Finance
- Systèmes d'Information
- Pôle Technique
- Grand-comptes
- International

Par ailleurs, deux autres comités opérationnels ont été créés afin de

développer les axes stratégiques prioritaires :

- Comité de Direction Commerciale et Recrutement (DIRCOR)
- Comité de Direction Technique (DIRTEC)

Cette nouvelle organisation a montré toute son efficacité, notamment face à l'empêchement pour raison médicale de Monsieur Robert Zribi sur le plan exécutif depuis le milieu de l'année 2018.

Pour 2019, le conseil d'administration a décidé en parallèle de modifier la gouvernance d'IT Link France en nommant Monsieur Zribi au poste de Président et Monsieur Guillard au poste de Directeur Général.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2018, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINK S.A).

Au 31 décembre 2018, 70.046 actions gratuites représentant 4,03% du capital social ont été attribuées à 176 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

Premier bilan du plan Dimension 2020

Après un premier semestre d'activité en baisse, le groupe IT LINK a renoué avec la croissance affichant ainsi sur l'année un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à 2017 (+3,2%).

L'amélioration du résultat opérationnel, s'est confirmée tout au long de l'année permettant au Groupe de revenir à un niveau comparable à l'année 2016. L'exercice 2018 reste néanmoins grevé par

des charges non récurrentes engagées fin 2017 (déménagement du siège social, fusion légale de deux entités...) et par les charges provisionnées dans le cadre du départ de l'ancien Président.

Une campagne de recrutement record

En 2018, le Groupe IT Link a réalisé une campagne de recrutement record (257 entrées dans l'effectif), soutenue par un nouveau positionnement attractif et une stratégie de marque employeur forte, dont les effets doivent se poursuivre en 2019.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe est de 564 collaborateurs, soit 50 collaborateurs supplémentaires par rapport à la même date fin 2017. Cette croissance de 10% de l'effectif révèle la pertinence des actions d'attractivité et de fidélisation mises en place dans le cadre de la première année du plan Dimension 2020, et ouvre de nouvelles perspectives de croissance pour l'année 2019.

1.2. Evénements post-clôture

Adoption d'un nouveau code de gouvernance

Le conseil d'administration du 14 mars 2019 a approuvé l'adoption du Code Middenext comme nouveau Code de gouvernement d'entreprise de référence de la Société.

L'adoption de ce Code vise à adapter l'organisation de la gouvernance par rapport à la taille ainsi qu'aux problématiques et aux objectifs de la Société.

Prime pouvoir d'achat

Au mois de janvier 2019, une prime pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») a été versée par l'entreprise à tous les salariés du Groupe dont le salaire est inférieur à 3,5 fois le montant du SMIC (le coût de l'opération s'élève à 180 K€). Cette décision participe à l'effort du Groupe quant à sa politique de fidélisation et de rétention de ses collaborateurs.

2. Présentation de l'activité

2.1. Présentation des sociétés du Groupe

IT LINK (SA)

IT LINK est la société mère du Groupe. Elle exerce une activité mixte de holding financière et d'animation du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2000. Elle réalise des prestations de support pour les sociétés opérationnelles et gère également la cotation de ses propres titres et la communication financière.

IT LINK France (SA)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques (spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées), implantée en région parisienne, dans l'Ouest et dans l'Est de la France. Détenue à 99,72% par IT LINK.

NRX (S.A.S)

Filiale opérationnelle de Services Numériques, capable de proposer le déploiement à grande échelle des technologies et produits Google Enterprise et MindBreeze auprès des acteurs des secteurs industriels et tertiaires en quête de productivité et d'innovation. Détenue à 100% par IT LINK.

IT LINK BENELUX (S.P.R.L)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques, créée en avril 2013 et implantée à Bruxelles. Cette société est chargée du développement du Nord de l'Europe. Détenue à 100% par IT LINK.

ACCELERATEUR D'INNOVATION INC

Filiale opérationnelle dans les prestations informatiques, créée en mars 2016 et implantée à Montréal (Québec) et chargée du développement Nord-Américain. Détenue à 100% par IT LINK.

IT LINK GERMANY (GmbH)

Filiale opérationnelle dans le conseil et les technologies digitales, créée en avril 2016 et implantée à Stuttgart. Chargée du

développement en Allemagne, détenue à 100% par IT LINK. Depuis la fin de l'année 2017, l'activité de la filiale allemande est en suspens et n'emploie plus de salarié.

2.1.1. Activité des filiales françaises

IT Link France

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	40 727	40 154
Résultat d'exploitation	1 500	1 494
en % du chiffre d'affaires	3,7%	3,7%
Impôts sur les bénéfices	498	464
Résultat net	1 941	1 913

IT LINK FRANCE a connu durant l'année 2018 une croissance du chiffre d'affaires de 1,5% principalement portée par les secteurs automobile, ferroviaire et de la Défense. Durant cette période, le taux d'occupation de nos équipes techniques a baissé de 95% en 2017 à 94% en 2018.

Le résultat de l'exercice est positif de 1.941 K€, il était de 1.913 K€ pour l'année 2017.

Le résultat fiscal avant report déficitaire est positif de 631 K€, il était de 507 K€ pour l'année 2017. Au 31 décembre 2018, le déficit reportable de la société a été totalement absorbé. L'impôt sur les bénéfices est négatif de 498 K€, et correspond au crédit impôt recherche des années 2018.

NRX

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	3 673	2 933
Résultat d'exploitation	526	528
en % du chiffre d'affaires	14,3%	18,0%
Impôts sur les bénéfices	(150)	(165)
Résultat net	385	361

Au cours de l'exercice 2018, NRX a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 25%, qui le porte à 3.673 K€. Le résultat d'exploitation passe de 528 K€ en 2017 à 526 K€ en 2018. Le résultat net passe de 361 K€ en 2017 à 385 K€ en 2018.

2.1.2. Activité des filiales étrangères

IT Link Benelux

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 479	1 415
Résultat d'exploitation	63	38
en % du chiffre d'affaires	4,2%	2,7%
Impôts sur les bénéfices	(29)	(23)
Résultat net	22	6

L'activité d'IT LINK BENELUX a débuté fin 2013. Le chiffre d'affaires 2017 était de 1.415K€, celui de 2018 est de 1.479 K€. Le résultat d'exploitation est positif de 63 K€ et le résultat net de 22 K€.

Accélérateur d'innovation inc. (Canada)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	581	42
Résultat d'exploitation	(95)	(141)
Résultat net	(95)	(141)

Société créée le 15 mars 2016, son activité n'a débuté qu'en août de la même année. Le chiffre d'affaires de 2018 est de 581 K€ comparé à 42 K€ en 2017. Le résultat d'exploitation est négatif de (95) K€. L'activité est dans sa seconde année de lancement et les objectifs de 2019 devraient permettre d'atteindre l'équilibre financier.

IT Link Germany

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires		13
Résultat d'exploitation	(46)	(267)
Résultat net	(46)	(267)

Société créée en avril 2016 dont l'activité allemande est en suspens depuis la fin de l'année 2017.

2.2. Examen des comptes et résultats

Les comptes sociaux ont été établis suivant les règles et méthodes d'établissement des

comptes annuels, identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Les règles et méthodes comptables retenues pour les comptes consolidés du Groupe ont évolué, le cas échéant, conformément aux modifications du référentiel IFRS.

2.2.1. Comptes sociaux IT LINK SA

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 120	1 719
Résultat d'exploitation	(939)	(1 093)
Résultat net	1 192	(808)

En 2018, IT LINK a effectué des prestations de services pour ses filiales pour 580 K€ contre 894 K€ en 2017. Elle a également refacturé des coûts engagés au nom de ses filiales pour un total de 495 K€ contre 826 K€ en 2017. La mise en sous-location d'une partie du siège social au Kremlin-Bicêtre à compter du mois de juillet a représenté 45 K€.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du Groupe et à la promotion de l'image du Groupe restent à la charge de la holding.

2.2.2. Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par le Groupe au 31 décembre 2018.

La totalité des entités sont intégrées globalement.

	IFRS 15	IFRS 15	Publié
(en milliers d'euros)	2018	2017	2017
Chiffre d'affaires	43 835	42 410	44 001
EBIDTA*	2 846	1 890	1 890
en % du chiffre d'affaires	6,5%	4,5%	4,3%
Résultat d'exploitation courant	2 460	1 825	1 825
en % du chiffre d'affaires	5,6%	4,3%	4,1%
Résultat d'exploitation	2 044	1 481	1 481
en % du chiffre d'affaires	4,7%	3,5%	3,4%
Résultat net	1 353	990	990
en % du chiffre d'affaires	3,1%	2,3%	2,2%

* L'EBITDA désigne le résultat net déduction faite des intérêts, impôts, dotations aux amortissements et

provisions. Il est ajusté des dotations aux provisions pour risques.

Au titre de l'exercice 2018, le Groupe IT LINK a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 43.835 K€, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2017. Le retour à la croissance organique s'est fait sur le second semestre de l'exercice après un premier semestre de consolidation de l'activité de centre de services.

Contribution au chiffre d'affaires par pays :

(en milliers d'euros)	2018	2017
France	95,4%	96,6%
Belgique	3,3%	3,3%
Canada	1,3%	0,1%
Total	100%	100%

La croissance à l'international est principalement générée par le Canada dont les ventes ont démarré sur l'exercice.

L'EBIDTA progresse à 2.846 K€ contre 1.890 K€ en 2017. Il représente 6,5% du chiffre d'affaires contre 4,5% en 2017. Il retrouve ainsi un niveau équivalent à celui de l'année 2016. Son amélioration résulte des efforts de la direction pour rationaliser les coûts de fonctionnement du Groupe après l'augmentation des dépenses entamée en 2017. Il a, entre autres, été décidé de mettre en sommeil la société allemande et de concentrer les efforts de prospection commerciale sur le marché régional français.

Le résultat d'exploitation courant de la période ressort à 2.460 K€, comparé à 1.825 K€ pour l'exercice 2017. La marge progresse à 5,6 % du chiffre d'affaires comparé à 4,3 % en 2017. Elle est de nouveau en ligne avec les objectifs de la société. L'année 2018 reste néanmoins grevée par la hausse des charges à partir le second semestre 2017 (nouveau siège social, fusion légale de deux entités, prospection commerciale...) ainsi que les charges provisionnées dans le cadre du départ du Président.

Le résultat d'exploitation est de 2.044 K€, incluant une charge liée au départ de l'ancien Président pour 360 K€.

Le coût de l'endettement financier reste faible à 0,26% du chiffre d'affaires (contre 0,23% en 2017). Il augmente légèrement du fait du financement des investissements liés au nouveau siège social.

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 564 K€ pour 2018, soit un taux égal à 29% (vs 32% en 2017) du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 510 K€ de CVAE.

Le taux effectif d'impôt est proche de 0% du fait des déficits en report d'imposition.

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 1.347 K€ en 2018 (contre 985 K€ en 2017) et représente 0,83 € par action contre 0,60 € en 2017.

2.3. Affectation du résultat opérationnel

Le résultat de la société IT LINK pour l'exercice 2018 faisant apparaître un résultat de 1.192 K€, nous vous proposons d'affecter celui-ci de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : 1.192 K€
- Report à nouveau des exercices précédents : 770 K€
- Soit un total de : 1.963 K€

Lequel sera réparti de la façon suivante :

- Report à nouveau 1.963 K€

Le compte « Report à nouveau » serait ainsi porté du solde créditeur de 770 K€ à un solde créditeur de 1.963 K€.

2.4. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles du Groupe s'élèvent à 345 K€.

Il s'agit principalement de la provision pour engagements de retraite et la contribution sociale de solidarité.

3. Perspectives 2019

3.1. Perspectives de la société IT LINK

La Société poursuivra son activité de holding animatrice et pilotera les projets du Groupe.

3.2. Perspectives du Groupe

Positionnement du Groupe

IT Link se positionne en acteur global du digital pour l'industrie. Il propose à ses clients des solutions digitales de bout en bout. Des Capteurs (conception électronique et firmware) jusqu'à la mise en place de la plate-forme IoT (cloud).

Les offres portent sur la gestion du changement, l'ingénierie télécommunications, la sûreté des systèmes, le traitement des données scientifiques, la mise en portail Web et le développement d'applications mobiles en B to B.

IT Link est présent sur les secteurs verticaux : Transports, Energie, Santé, Défense, Banque, Assurance.

Le Projet Dimension 2020

Son objectif est de faire en sorte que le Groupe IT Link soit reconnu comme une entreprise incontournable, sur la digitalisation des produits et systèmes industriels « ... du Capteur... au Cloud », pour traiter des enjeux simples à critiques et sur des prestations de toute envergure.

La démarche stratégique, initiée dans le cadre du plan Dimension 2020, doit permettre une nette amélioration de la rentabilité au cours de l'année et renforcer la position du Groupe en tant que première ESN spécialisée dans les systèmes connectés.

L'atteinte de ces objectifs s'appuiera sur l'affirmation du positionnement de l'offre vers des projets à plus forte valeur ajoutée. L'image de marque fera l'objet d'une refonte globale pour renforcer l'attractivité ainsi que la notoriété du Groupe et sera associée au déploiement d'une nouvelle stratégie de marque employeur dans un marché dynamique.

En 2018, ce sont les premières étapes fondatrices du projet Dimension 2020 qui ont été franchies. Le positionnement du Groupe constitue un atout majeur dans une économie du "tout connecté" en hyper croissance.

Le succès des actions menées en 2018 nous permet de réaffirmer notre confiance pour réaliser notre ambition à horizon 2020 : devenir un acteur incontournable des systèmes connectés.

Sur l'année 2019, la poursuite de ce plan aura pour objectifs :

- De maintenir une dynamique de croissance forte en France et à l'international (Belgique et Canada) ;
- Une politique de recrutement dynamique soutenue y compris à l'international ;
- D'améliorer la capacité d'attractivité et de rétention du groupe ;
- De développer le Pôle Solutions, qui propose des solutions « *hand-to-hand* » aux différents corps de métiers des grandes entreprises.

La progression du chiffre d'affaires devrait se poursuivre sur le premier semestre avec un effectif productif étant à son plus haut niveau historique.

Compte tenu des efforts commerciaux engagés, le niveau de rentabilité devrait rester comparable à celui de l'année 2018.

Renforcement du partenariat avec PSA

Le gain d'un nouveau marché avec le groupe PSA ouvre des perspectives de croissances sur la France et à l'étranger en Espagne et en Slovaquie.

Label « Great-Place to Work »

Le Groupe apporte une attention particulière à la fidélisation de ses équipes et au bien-être au travail. Il poursuivra dans ce cadre sa démarche de référencement « Great Place to Work » initiée en 2015.

4. Gestion des Risques

4.1. Facteurs de risques

Bien que le Groupe estime avoir mis en place une politique de gestion visant à suivre et, le cas échéant, maîtriser l'ensemble des risques visés ci-dessous, il se peut que certains d'entre eux viennent à se réaliser et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques liés à l'activité et aux clients

IT Link a su diversifier sa clientèle pour atteindre une répartition de son chiffre d'affaires sur un spectre large d'activités (Automobile, Ferroviaire, Aéronautique, Energie, Multimédia, Défense, Télécom, Santé, Bancassurance...). Il n'en demeure pas moins que son activité dépend de sa capacité à fidéliser cette clientèle et à la développer. Comme en 2017, le secteur automobile reste un secteur majeur, notamment avec les Groupes Valeo et PSA. Il représente 37% du chiffre d'affaires 2018, il était de 39% en 2017.

Risques liés au personnel et aux dirigeants

Le succès futur d'IT Link dépend étroitement des efforts et de l'expérience du personnel de l'équipe technique et de son équipe dirigeante et de la capacité du Groupe à maintenir son potentiel technique.

Dans l'objectif de fidéliser ses équipes, le Groupe a mis en place en 2018 un Plan d'Actions Gratuites (PAGA) avec des critères de performances sur la croissance des résultats du Groupe à atteindre sur trois ans.

Risque concurrentiel

Le Groupe est référencé auprès de la majorité des grands donneurs d'ordres industriels en France.

Ces clients renouvellent régulièrement leurs partenaires et il pourrait arriver à l'avenir que le Groupe perde un référencement, ce qui aurait un impact temporaire sur ses ventes, son taux d'activité et sa rentabilité.

L'organisation du Groupe lui confère une réactivité et une souplesse élevées qui lui permettent de s'adapter très rapidement aux évolutions du marchés et aux demandes de ses clients.

La dispersion géographique et sectorielle des ventes du Groupe et la segmentation de l'offre atténuent également ce risque.

Risques de change ou de taux et de liquidité

A l'heure actuelle, la plupart des clients IT Link sont nationaux ou européens et payent la Société en euros. Le chiffre d'affaires réalisé avec des pays étrangers est également réalisé en Euros. Toutefois, ces clients réalisent une partie plus ou moins importante de leur chiffre d'affaires en Dollars ou sont en concurrence directe avec des produits dont le prix de vente est indexé sur le Dollar.

Risque de liquidité

Le Groupe doit s'assurer de disposer des ressources financières nécessaires pour financer son activité courante et pour maintenir sa capacité d'investissement. Le Groupe emprunte sur les marchés bancaires, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture totale ou partielle de ces marchés.

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de ressources financières appropriées grâce à des facilités de crédit autorisées pour ce qui est de l'activité courante et des emprunts à long terme pour ses investissements.

Risques liés au marché

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services informatiques, IT Link est exposée au ralentissement général du rythme de croissance ; par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activités a une incidence directe sur la marche des affaires du Groupe très liée aux investissements de R&D.

Risques juridiques et litiges

La Direction Générale avec le support de son Directeur Financier s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe et est traité par celle-ci.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Risque sur actions

Le risque lié au cours de Bourse est faible. En effet, en plus des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la société ne détient que 80 920 actions propres, représentant 4,6 % du capital au 31 décembre 2018.

Mise en conformité liée au RGPD

Afin de renforcer la sécurité dans le cadre de la protection des données personnelles de ses collaborateurs et clients, le Groupe IT Link s'est doté d'un délégué à la protection des données personnelles (DPO), qui en collaboration étroite avec la DSI, est en charge du renforcement de la conformité réglementaire et de la diffusion de la culture conformité au sein du Groupe.

4.2. Politique d'assurances

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. La totalité des sociétés du Groupe est assurée pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter de manière significative son activité ou ses résultats.

Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- Responsabilité Civile exploitation,
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux,
- Responsabilité Risques Cyber,
- Multirisques dommages,
- Assurance crédit,
- Flotte automobile,
- Protection Sociale.

La Direction Générale assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances.

Les garanties en Responsabilité Civile sont souscrites pour le compte de l'ensemble des filiales du Groupe.

4.3. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif mis en œuvre se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

4.3.1. Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne vise à répondre aux risques auxquels sont exposés les entités du Groupe, l'objectif étant de fournir une assurance raisonnable quant aux points suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations,
- la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,

- la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources,
- la fiabilité des informations financières.

4.3.2. Organisation du contrôle interne

4.3.2.1. Acteurs du contrôle interne

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par la Direction générale et les responsables de chaque entité opérationnelle.

Compte tenu de la taille du Groupe, le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication de la Direction générale et du Directeur administratif et financier Groupe.

Depuis 2018, un Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi du processus d'élaboration financière ; de l'efficacité de systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

4.3.2.2. Organisation générale des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs, compte tenu de la taille du Groupe.

À ce jour, le système de contrôle interne est principalement basé sur une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle et d'enregistrement dans la limite de l'effectif du Groupe.

4.3.2.3. Références et règles internes

Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles définies selon des normes génériques (ISO 9001, ISO27001, ...).

IT Link France est la première filiale opérationnelle du Groupe à avoir été certifiée ISO9001. Une démarche est en cours pour obtenir une certification ISO27001 de son système de management de la sécurité de l'information.

Recrutement

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources humaines du Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe.

Ventes

IT Link utilise pour toutes ses filiales le même système d'exploitation (CRM) et un logiciel dédié à la facturation.

Le recouvrement des créances est réalisé à partir du suivi réalisé par la société d'affacturage : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Pour les projets structurés, le Groupe s'est doté de modèles de contrats et de Conditions Générales de Services spécifiques. Avant d'engager le Groupe sur un appel d'offre, les Responsables Commerciaux et Techniques étudient ensemble les risques potentiels du service.

Achats

Les achats sont centralisés sur un système de validation électronique. Le règlement des factures est organisé par la Comptabilité avec la validation d'une tierce personne indépendante, qui s'assure une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mis en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires.

Le Groupe dispose d'un contrôle de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges et d'une facturation réactive.

Information comptable et financière

L'élaboration de l'information comptable et financière d'IT Link est assurée par le Directeur administratif et financier du Groupe, assisté par un cabinet d'expertise comptable pour la consolidation utilisant un logiciel standard.

Communication financière

La communication des résultats trimestriels du Groupe est placée sous la responsabilité du Directeur général délégué.

La communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière est assurée par le Directeur administratif et financier.

Trésorerie

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés via les certificats d'accès exigés par les banques enregistrés dans un logiciel applicatif dédié.

Systèmes d'information

Les principaux logiciels applicatifs du Groupe sont :

- Customer Relationship Management (« CRM »)
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs
- Gestion et établissement de la Paie
- Gestion et suivi des frais
- Administration des ventes et facturation
- Comptabilité générale et analytique
- Achats

4.3.2.4. Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'IT Link est fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. La gestion de ces problématiques est donc entièrement du ressort de la Direction Générale. A cet effet, le département administratif et financier collabore étroitement et coordonne les actions entreprises, éventuellement avec l'aide de conseils externes à la Société.

4.3.2.5. Evolution du contrôle interne

IT Link se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. En fonction de l'évolution de sa taille, Le Groupe renforcera pragmatiquement son organisation et ses processus.

5. Examen de la situation financière

5.1. Trésorerie

Le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) du Groupe a augmenté de +2,1 M€ sur l'exercice 2018 comparé à la fin de l'exercice 2017. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des créances clients liée à la reprise de l'activité au cours de l'année.

La dette nette du Groupe (incluant celle liée au Factor) s'élève à 4,8 M€ fin 2018, contre 4,0 M€ à fin décembre 2017. Ce mouvement correspond principalement au financement des achats de mobiliers et agencements acquis pour l'aménagement du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre. Ces investissements ont pour objectif d'améliorer l'attractivité des locaux.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2018 s'établit à 1,7 M€.

5.2. Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le groupe auto détient 109 621 titres (6,31 % du capital) contre 83 337 titres (4,80% du capital) au 31 décembre 2017. Cette évolution résulte de l'application du programme de rachat Groupe visant à alimenter le plan d'actions gratuites à destination des salariés (70 046 titres distribués).

Le total des titres d'autocontrôle a été évalué à 558 K€ (278 K€ au 31 décembre 2017), montant déduit des capitaux propres.

5.3. Délais de paiement

En application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, relatives aux délais de paiement des fournisseurs de la Société, nous vous précisons que le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2018 s'élève à 1 033 k€.

Les factures émises par la société IT LINK SA concernent exclusivement des sociétés du groupe. Les règlements des dettes et créances inter-compagnies faisant office de variable d'ajustement pour la trésorerie du Groupe cela explique que leur traitement soit plus long.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(en milliers d'euros)

Factures reçues non réglées au 31 décembre 2018

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées	29		34	153	216
Montant total HT des factures concernées	67		77	349	492
% du montant total des achats de l'exercice	5%	0%	6%	25%	36%

Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

Factures émises non réglées au 31 décembre 2018

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées	34		10	325	369
Montant total HT des factures concernées	35		10	337	383
% du chiffre d'affaires de l'exercice	3%	0%	1%	30%	34%

Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées	111	2	19	61	193
Montant total HT des factures concernées	526	7	90	291	914
% du montant total des achats de l'exercice	38,1%	0,5%	6,5%	21,0%	66,1%

Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées	3	1	31	32	67
Montant total HT des factures concernées	36	10	337	351	734
% du chiffre d'affaires de l'exercice	3,2%	0,9%	30,1%	31,3%	65,5%

Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

5.4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices*(en milliers d'euros)*

NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	882	882	882	882	882
Nombre d'actions ordinaires	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 231	1 181	1 373	1 720	1 120
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	250	(271)	1 654	(874)	1 313
Impôts sur les sociétés	0	74	180	170	268
Participation des salariés	0	0	0	0	
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	265	(187)	1 781	(809)	1 192
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,14	(0,11)	1,06	(0,41)	0,91
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,15	(0,11)	1,03	(0,47)	0,69
Dividende par actions	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	6	6	4
Masse salariale de l'exercice	726	675	895	1 099	478
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	234	372	227	273	198

5.5. Situation d'endettement

Au 31 décembre 2018 :

- La société IT LINK supporte 1.407 K€ de dettes financières contre 1.906 K€ au 31 décembre 2017, correspondant au financement de l'acquisition de la filiale NRX et au préfinancement du CICE par la BPI.
- Le Groupe IT LINK supporte 2.793 K€ de dettes financières, correspondant à la dette de la société IT LINK détaillée ci-dessus et le financement des investissements immobiliers et mobiliers de la société IT LINK France.

5.6. Information sur les prêts consentis

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

6. Principaux actionnaires

6.1. Répartition du capital social

Le capital social n'a pas évolué depuis 2008 et s'élève à un montant de 882.173 €, divisé en 1 736 000 actions.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	2018			2017		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	642 726	37,0%	51,6%	638 266	36,8%	50,9%
Robert Zribi	472 000	27,2%	37,2%	472 000	27,2%	37,3%
Serge Benchimol	143 334	8,3%	12,3%	142 974	8,2%	11,8%
Eric Guillard	7 892	0,5%	0,3%	3 792	0,2%	0,2%
Nicolas Roux	19 500	1,1%	1,7%	19 500	1,1%	1,6%
Salariés	656	0,0%	0,0%	9 590	0,6%	0,8%
Auto détention	109 671	6,3%		79 452	4,6%	
Public	982 947	56,6%	48,4%	1 008 692	58,1%	48,3%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%	1 736 000	100,0%	100,0%

Il n'existe aucun titre financier, autre que des actions, émis par IT LINK.

6.2. Existence de droits de votes différents

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (voir article 22.4 des Statuts).

6.3. Evolution relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice écoulé	Motifs des acquisitions effectuées	
	Animation du marché	Plan d'actions Gratuites
Nombre d'actions propres achetées	62 303	11 661
Nombre d'actions propres vendues	(49 992)	
Cours moyens des actions achetées en €	10,03	6,57
Cours moyens des actions vendues en €	10,12	
Actions propres inscrites au nom de la société		
Montant en K€	625	
Fraction du capital qu'elle représentent	6,31%	

Le règlement du Plan d'attribution gratuite d'actions (le Plan d'AGA) a été arrêté par le Conseil du 20 septembre 2018, dans ses résolutions 7 et 8.

6.4. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), le rapport de gestion présente un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice.

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature de titres	Montant en euros
28/09/2018	Eric Guillard	Président	Acquisition	7,0789	actions	11 326
30/11/2018	Eric Guillard	Président	Acquisition	6,9489	actions	8 339
03/12/2018	Eric Guillard	Président	Acquisition	6,9919	actions	5 594
03/12/2018	Eric Guillard	Président	Acquisition	6,9919	actions	5 594

7. Activités en matière de recherche et de développement

Un effort important est consacré à la recherche et à l'innovation pour contribuer au renforcement du positionnement du Groupe IT LINK, centralisé sur les filiales opérationnelles, à savoir IT LINK France et les filiales étrangères.

Les frais de recherche et développement engagés en 2018 se sont élevés à 1.966 k€ et sont enregistrés en charges de l'exercice, soit 4,5% du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice clos, la filiale IT LINK France est intervenue sur différents projets de R&D et notamment : les gateways IoT (en interne) ; le machine learning ; les scanners 3D ; un projet franco-allemand ; le développement de l'application de sûreté ASTAO et plus globalement des systèmes d'alerte sur smartphone.

L'expérience acquise, permet à l'ensemble des sociétés du Groupe de proposer à ses clients des solutions compétitives dans les domaines étudiés tout en ouvrant des perspectives de développement commercial sur des applications pratiques.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche ...) sont comptabilisés au niveau des comptes consolidés en résultat opérationnel en tant que « subventions d'exploitation » dans les « Autres produits » du compte de résultat.

Au titre de l'année 2018, les crédits d'impôt recherche comptabilisés en autres produits dans les comptes consolidés s'élèvent au total à 625 k€ (y compris le précompte de 45 k€ en Belgique).

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES DU GROUPE
2. ORGANES D'ADMINISTRATION
 - 2.1. COMPOSITION
 - 2.1.1. Le Conseil d'administration
 - 2.1.2. Le Comité d'audit
 - 2.2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX
 - 2.2.1. Le Conseil d'administration
 - 2.2.2. Le Comité d'audit
 - 2.3. POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET APPLICATION DU CODE MIDDLENEXT
 - 2.3.1. Mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »
 - 2.3.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale
3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE
4. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
 - 4.1. REMUNERATION ET AVANTAGES REÇUS DE LA SOCIETE OU DE TOUTES SOCIETES DU GROUPE
 - 4.2. ENGAGEMENTS D'INDEMNITES DE CESSATION DE FONCTIONS
 - 4.3. POLITIQUE DE REMUNERATION 2019 A PRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'IT LINK
 - 4.3.1. Politique de rémunération 2019 de la société IT LINK
 - 4.3.2. Politique de rémunération 2019 du Groupe IT LINK
5. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE
6. MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
7. LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'IT LINK.

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés du Groupe

M. ÉRIC GUILLARD

Président-Directeur général et administrateur d'IT LINK

Date de première nomination : 25 juin 2004 (Administrateur) – 23 janvier 2018 (PDG)

Date du dernier renouvellement : 30 juin 2016 (Administrateur).

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2022² et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. GUILLARD, 56 ans, est de nationalité française. Diplômée de l'INSA Rennes, il est le co-fondateur de la société IPSIS, qui a fusionné avec IT LINK SYSTEM en 2017.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

- Représentant permanent d'IT LINK SA, personne morale ;
- Directeur Général délégué et administrateur d'IT LINK France, anciennement IT LINK System (depuis 2011) ;
- Gérant unique de :
 - IT LINK BENELUX SPRL (depuis 2018) ;
 - IT LINK Germany GmbH (depuis 2018) ;
- Président et secrétaire d'Accélérateur Innovation Inc (depuis 2018) ;
- Président du Comité de Direction de NRX SAS (depuis 2018).

² La date de l'échéance est calculée en référence à la durée actuelle des mandats qui est de six (6) années. Une résolution va être soumise à l'Assemblée

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

M. ROBERT ZRIBI

Directeur Général Délégué et administrateur d'IT LINK

Date de première nomination : 1987

Date du dernier renouvellement : 30 juin 2016 (Administrateur)

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. ZRIBI, 60 ans est de nationalité française. Il est le co-fondateur du Groupe IT LINK.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

- Président-Directeur-Général et administrateur d'IT LINK France (depuis 2018)
- Membre du Comité de Direction de NRX (depuis 2014).

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

Générale ordinaire de juin 2019 afin de réduire cette durée à quatre (4) ans.

M. NICOLAS ROUX

Administrateur – Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 26 juin 2015
(Administrateur)

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. ROUX, 56 ans est de nationalité française. Diplômé du CNAM, il est le fondateur de la société NRX, intégrée au Groupe IT LINK depuis 2014.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

- Directeur Général adjoint et Membre du Comité de direction de NRX

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

M. SERGE BENCHIMOL

Administrateur

Date de première nomination : 1986

Date du dernier renouvellement : 30 juin 2016 (Administrateur)

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. BENCHIMOL, 59 ans est de nationalité française. Il est le co-fondateur du Groupe IT LINK.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

- Administrateur d'IT LINK France

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

MME SOPHIE NIZARD

Administratrice

Date de première nomination : 30 juin 2011

Date du dernier renouvellement : 29 juin 2017

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme NIZARD, 59 ans est de nationalité française.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

MME SOPHIE BOKOBZA

Administratrice – Présidente du Comité d'audit

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme BOKOBZA, 50 ans est de nationalité française et Président de la SASU SO FORMAL.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Président du Comité d'audit.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

MME CATHERINE LELOUCH-KAMMOUN

Administratrice

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme LELOUCH-KAMMOUN, 55 ans est de nationalité française. Avocate de formation, elle intervient désormais comme médiateur indépendant et enseigne le droit dans une école de commerce.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

MME CLAUDIE NAAR

Administratrice

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme NAAR, 47 ans est de nationalité française. Avocate de formation, elle est aujourd'hui Juriste dans le secteur bancaire et du droit international.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Mandat dans la société MAISON THOU.

M. DENIS GUYOT

Administrateur – Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. GUYOT, 59 ans et de nationalité française. Il est diplômé de l'ENSEEIH et détient un DESS d'administration d'entreprise de l'IAE de Paris. Il travaille en tant qu'Ingénieur ventes export MBDA.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

M. CYRIL TEMIN

Administrateur

Date de première nomination : 4 septembre 2018³

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. TEMIN, 41 ans est de nationalité française.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Mandats et fonctions exercés dans les sociétés suivantes : AGRICAP ; IMMOTEM ; DELISA IMMO et 2JR.

³ Monsieur Cyril Temin a fait part de sa démission par envoi de courrier adressé au

Président du Conseil d'administration le 18/03/2019.

2. Organes d'administration

2.1. Composition

2.1.1. Le Conseil d'administration

La Société IT LINK est une société anonyme à Conseil d'administration. Les statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

L'article 14 des statuts dispose que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Au 31 décembre 2018, le Conseil compte 10 administrateurs.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant ⁴	Année de première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit
Éric GUILLARD PDG	NON	2004	2022	N/A
Robert ZRIBI Administrateur	NON	1987	2022	N/A
Nicolas ROUX Administrateur	NON	2015	2021	Membre
Serge BENCHIMOL Administrateur	NON	1986	2022	N/A
Sophie NIZARD Administratrice	NON	2011	2023	N/A
Sophie BOKOBZA Administratrice	OUI	2017	2023	Présidente
Catherine LELOUCH-KAMMOUN Administratrice	OUI	2017	2023	N/A
Claudie NAAR Administratrice	NON	2017	2023	N/A
Denis GUYOT Administrateur	OUI	2017	2023	Membre
Cyril TEMIN Administrateur	OUI	2018	2024	N/A

Il est ainsi composé comme suit :

- 2 administrateurs, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué, ont un rôle opérationnel dans la Société et le Groupe et s'y consacrent à plein temps. Comme cela a été évoqué plus tôt dans le rapport, M. Éric Guillard exerce depuis le 23

janvier 2018 les fonctions de Président-Directeur-Général de la société IT Link en remplacement de M. Serge Benchimol. M. Éric Guillard a conservé ses fonctions de Directeur Général délégué d'IT Link France et M. Robert Zribi est le Directeur Général Délégué et a été désigné le 23 janvier 2018

⁴ Critère d'indépendance appréciés selon la définition établie par la recommandation R3 du Code Middledent

Président- Directeur-Général d'IT Link France.

- 7 administrateurs externes, sans rôle opérationnel dans la Société ou dans le Groupe, et sans relation d'affaires avec IT LINK SA.
- 1 administrateur externe a un rôle opérationnel au sein de la filiale NRX, M. Nicolas Roux.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Durée du mandat d'administrateur

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. L'Assemblée générale extraordinaire de 2019 sera amenée à statuer sur la modification de l'article 14 des statuts, relatif à la durée des mandats des administrateurs, pour la fixer à quatre (4) années.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'IT LINK s'est engagé à respecter l'équilibre de représentation hommes-femmes. Depuis la démission de Mme Elisabeth SAHEL de ses fonctions d'administratrice, le Conseil se retrouve composé au 31 décembre 2018 de 4 femmes sur 10 membres.

Changements intervenus durant l'exercice 2018 dans la composition du Conseil d'administration

Pendant l'exercice écoulé, la composition du Conseil a été marquée par :

- L'arrivée d'un nouvel administrateur, M. Cyril TEMIN⁵ ;
- La démission d'office de Mme Elisabeth SAHEL de ses fonctions d'administratrice⁶.

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration d'IT LINK SA sont ceux définis par le Code de référence nouvellement adopté par le Conseil⁷ et ⁸, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrence, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En application de ces critères, 4 administrateurs sur 10 sont considérés

⁵ Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire du 4 septembre 2018, qui a fait part de sa démission le 18/03/2019.

⁶ Constatation faite par le Conseil du 20 septembre 2018

⁷ Code Middlednext, adopté lors du Conseil d'administration du 14 mars 2019

⁸ Code Middlednext, recommandation R3

comme indépendants, soit un peu plus d'1/3 des effectifs. La composition du Conseil respecte donc le ratio minimal de membres indépendants recommandé par le Code de référence.

Déontologie des administrateurs

Chaque administrateur est tenu de respecter les règles prévues au Règlement intérieur du Conseil.

Au titre de la Charte de l'administrateur, intégrée dans le titre 2 du Règlement intérieur du Conseil, ses membres sont notamment tenus de :

- informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelle ou avérées le concernant ;
- consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- s'astreindre à un véritable secret professionnel concernant les informations acquises dans le cadre de leurs fonctions ;
- ne pas porter préjudice à la société et aux autres sociétés du Groupe IT LINK ;

En 2019⁹, un Code bonne conduite relatif aux opérations d'initiés a également été remis aux administrateurs, qui se retrouvent liés par les différentes prescriptions concernant la communication d'informations privilégiées.

Politique en matière de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil reflète le souci de la Société IT LINK SA d'intégrer au sein de son Conseil des administrateurs de qualité disposant de compétences variées et d'expertises avérées dans différents domaines, liés aux activités de la Société et au service de son développement.

Afin de prendre en compte les impératifs en matière de représentation des femmes,

d'indépendance et de diversité des compétences, le Conseil a procédé à un renouvellement important à travers la nomination de plusieurs administrateurs et administratrices en juin 2017.

2.1.2. Le Comité d'audit

Le Conseil dispose d'un seul comité *ad hoc*, le Comité d'audit. Constitué par le Conseil du 27 mars 2018, le Comité d'audit compte 3 membres :

- Mme Sophie BOKOBZA, administratrice indépendante qui en assure la Présidence ;
- M. Nicolas ROUX, administrateur ;
- M. Denis Guyot, administrateur.

2.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil

2.2.1. Le Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration¹⁰, dans ses articles 3 et 4, détaille les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société.

Le Conseil d'administration est consulté sur toutes les décisions majeures de la vie sociale, conformément à la loi.

Il se réunit en moyenne quatre (4) fois dans l'année :

- **Entre mars et avril** pour l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés ; l'approbation des conventions réglementées et la convocation de l'assemblée générale annuelle.
- **En septembre** pour l'arrêté des comptes consolidés semestriels.

⁹ Conseil d'administration du 14 mars 2019

¹⁰ Adopté en 2017 par le Conseil d'administration et en cours de révision pour l'adapter aux recommandations du Code de référence

Au-delà de ces réunions légales, le Conseil se réunit chaque fois que la situation l'exige : approbation d'opérations de croissance externe, convocation d'assemblée générale extraordinaire, apports d'actifs, fusions, dissolutions, détermination des rémunérations des dirigeants, renouvellement ou mise en place du programme de rachats d'actions.

Indépendamment des réunions du Conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction générale, sur l'activité de la Société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués à tous les administrateurs, lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social, parfois en visioconférence ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs sont convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre recommandée ou tout autre moyen, électronique par exemple, conformément aux dispositions en vigueur dans les statuts. Conformément à l'article L 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux deux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes.

En 2018, le Conseil s'est réuni cinq (5) fois. Le taux de présence des administrateurs a été en moyenne de 80%.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil ne s'est pas réuni hors de la présence du dirigeant. Suite à l'adoption du nouveau Code de référence, un tel échange entre administrateurs est prévu pour l'exercice 2019.

2.2.2. Le Comité d'audit

Les missions du Comité d'audit, telles que définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- Examiner les rapports qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- Examiner les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes, les traitements comptables différents, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables, en s'assurant de leur pertinence ;
- Evaluer, par un examen annuel, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- Examiner et contrôler la procédure de renouvellement du mandat des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil d'Administration ;
- Suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission, il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants ;
- Veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant le cas échéant sur leur indépendance.

Au cours de l'exercice 2018, le Comité d'audit s'est réuni trois (3) fois. Le taux d'assiduité de ses membres est de 100%.

Ces réunions se sont déroulées en présence des Commissaires aux comptes et du Directeur administratif et financier du Groupe IT LINK.

Les recommandations du Comité d'audit ont toutes fait l'objet d'un compte-rendu présenté au Conseil d'administration.

2.2.3. Politique en matière de gouvernement d'entreprise et application du Code Middlednext

Depuis la réunion du Conseil d'administration de la Société le 14 mars

2019, IT LINK SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext dans sa version révisée en septembre 2016 (ci-après le « Code de référence »).

Le Code Middlednext est disponible sur le site Internet de Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Code de référence contient dix-neuf recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Etant donné l'adoption récente par la Société du Code de référence, plusieurs recommandations du Code seront mises en place en 2019.

2.2.4. Mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »

Recommandation du code Middlednext	Mise en application par la société	Explications correspondantes
R1	OUI	
R2	OUI	
R3	OUI	
R4	OUI	
R5	NON	La mise en place d'échanges formels ou informels entre administrateurs hors de la présence du dirigeant n'a pas été faite au cours des exercices précédents. Du fait de l'adoption du Code de référence en 2019, une réunion du Conseil entre administrateurs est prévue pour l'exercice 2019.
R6	OUI ¹¹	
R7	OUI ¹²	
R8	OUI	
R9	OUI ¹³	
R10	OUI	
R11	NON	Au 31 décembre 2018, aucune séance du Conseil d'administration n'a été dédiée à l'auto-évaluation de ce dernier sur son mode de fonctionnement et ses travaux ; les administrateurs abordant librement ce sujet au cours des différentes séances prévues dans l'année. La mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil et du Comité d'audit est inscrite à l'agenda 2019 du Conseil d'administration.
R12	OUI	
R13	OUI	
R14	NON	Le sujet relatif à la succession du dirigeant en exercice doit être abordé courant 2019.
R15	OUI ¹⁴	
R16	NON	Les indemnités de départ votées au bénéfice des dirigeants en exercice feront l'objet de résolutions spécifiques présentées à l'Assemblée Générale ordinaire de juin 2019.
R17	OUI	
R18	OUI	
R19	NON	Du fait de l'adoption du Code de référence en 2019, les points de vigilance préconisés par ce dernier n'ont pas été pris en considération pour l'exercice 2018. Ils seront appliqués et revus régulièrement par le Conseil à compter de l'exercice 2019.

¹¹ A ce jour, seule la création d'un comité d'audit apparaît pertinente aux vues de la taille et de l'activité de la Société. Le Règlement intérieur du Conseil autorise toutefois la création d'autres comités ad hoc dans le futur.

¹² Adopté une première fois par le Conseil en 2017, une nouvelle version du Règlement intérieur mis à jour des recommandations du Code de référence a été adoptée le 14 mars 2019.

¹³ Au 31 décembre 2018, la durée des mandats des administrateurs était conforme à la durée maximale prescrite par la loi, soit six ans. En date du 14 mars 2019, la durée des mandats a été révisée et ajustée à quatre ans. Cette durée est soumise à validation par l'Assemblée Générale de juin 2019.

¹⁴ Cette question ne s'est pas posée au cours de l'exercice écoulé, une telle situation ne se présentant pas dans le contexte actuel.

2.2.5. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article 13 des statuts, modifié par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 septembre 2018, le mode de Direction générale ne peut être modifié que par décision à la majorité des administrateurs.

Au cours de l'exercice 2018, la Direction générale dirige la Société et la représente vis-à-vis des tiers. Elle est composée du Président-Directeur-général, Monsieur Éric Guillard, assisté d'un Directeur Général délégué, Monsieur Robert Zribi.

Pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général délégué

Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont ceux prévus par la loi. Le Président du Conseil d'administration représente la Société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les statuts¹⁵ prévoient cependant que le Conseil d'administration peut limiter leurs pouvoirs à titre de mesure interne, non opposable aux tiers. Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation supplémentaire aux pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

¹⁵ Article 20

3. Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Délégations	Date AGM	Durée de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2018
DELEGATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES	29/06/2017	26 mois	10% des actions			10% des actions
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES	29/06/2017	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	29/06/2017	26 mois	1.000.000€			1.000.000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RESERVES, BENEFICES OU AUTRES	29/06/2017	26 mois	200.000€			200.000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	29/06/2017	26 mois	2 000 000€			2 000 000€
AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS, EXISTANTES OU A EMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE PERSONNES.	04/09/2018	38 mois	5,25% du capital			1,22% du capital
AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE	04/09/2018	18 mois	10% des actions			10% des actions

4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Rémunération et avantages reçus de la Société ou de toutes sociétés du Groupe

Les rémunérations et avantages de toute nature, versées au cours de l'exercice 2018 par la Société et les sociétés contrôlées aux administrateurs et mandataires sociaux d'IT LINK sont les suivants :

Éric GUILLARD¹⁶ <i>Président Directeur Général</i> <i>IT LINK SA</i>	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ¹⁷	184.273€	184.273€	141.450€	133.901€
Rémunération variable annuelle	18.468€ ¹⁸	3.937€	3.087€	11.199€
Jetons de présence	2.500€	2.000€	2.000€	2.000€
Avantages en nature	4.681€	4.681€	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	59.991€ ¹⁹	N/A	N/A	N/A
TOTAL	269.913€	194.891€	146.537€	147.100€

Robert ZRIBI <i>Directeur Général délégué</i> <i>IT LINK SA</i>	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	210.000€	153.401€ ²⁰	210.000€	209.206€
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	2.650€	2.650€
Jetons de présence	1.950€	3.000€	3.000€	3.000€
Avantages en nature	12.739€	12.739€	12.588€	12.588€
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	224.689€	169.140€	228.238€	227.444€

¹⁶ Monsieur Éric Guillard est administrateur d'IT LINK. Il a uniquement perçu une rémunération versée par IT LINK France au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

¹⁷ Base brute avant prélèvements sociaux et impôts.

¹⁸ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle des éléments de rémunération variable versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 (vote « ex post »).

¹⁹ Valorisation estimée sur la base de 9 676 actions gratuites attribuées au cours du jour d'attribution par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2018. Leur acquisition définitive dépendra des conditions de performance du Groupe telles que définies par le Plan à l'horizon 2020.

²⁰ Les rémunérations fixe et variable étant fonction de la présence, du fait de l'empêchement M. Robert Zribi au cours de l'exercice 2018, sa rémunération fixe a été allouée au prorata et aucune rémunération variable n'a été versée.

Nicolas ROUX ²¹ Administrateur IT LINK SA	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	110.179€	110.179€	112.792€	112.792€
Rémunération variable annuelle	1.021€	20.216€	20.216€	27.000€
Jetons de présence	2.000€	2.000€	2.000€	2.000€
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	21.458€ ²²	N/A	N/A	N/A
TOTAL	134.658 €	132.395€	135.008€	141.792€

Serge BENCHIMOL Administrateur IT LINK SA	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	14.579€	14.579€ ²³	210.000€	210.000€
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	2.650€	2.650€
Jetons de présence	1.850€	3.000€	3.000€	3.000€
Avantages en nature	471€	471€	12.588€	12.588€
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	16.900€	18.050€	228.238€	228.238€

4.2. Engagement d'indemnité de cessation de fonctions

Les engagements d'indemnité de départ pris au bénéfice des dirigeants ne sont pas applicables en l'état car non conformes aux recommandations du Code de référence actuel et à article L.225-40 du Code de commerce.

Un nouvel engagement de départ au bénéfice de M. Éric GUILLARD, doit être approuvé respectivement par le Conseil d'administration d'IT LINK SA et d'IT LINK France avant d'être soumis au vote de l'Assemblée Générale amenée à statuer sur l'exercice clos.

L'engagement est le suivant :

- **Fait générateur** : cas de cessation contrainte (révocation, non-renouvellement, demande de démission).
- **Modalité de calcul et de plafond** : en cas de cessation contrainte, Monsieur Éric Guillard bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale égale à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute. Par rémunération brute, il convient d'entendre le salaire fixe brut et le salaire variable, y compris les primes sur objectifs (à l'exclusion des avantages en nature, des remboursements de frais ou des systèmes d'actionnariat) versés à Monsieur Éric Guillard au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours des vingt-quatre (24) mois précédant la date de cessation de ses fonctions. L'indemnité sera exclue si Monsieur Éric

²¹ Monsieur Nicolas Roux est administrateur d'IT LINK. Il a uniquement perçu une rémunération versée par NRX.

²² Valorisation estimée sur la base de 3 461 actions gratuites attribuées au cours du jour d'attribution par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2018. Leur acquisition définitive dépendra des conditions de performance du Groupe telles que définies par le Plan à l'horizon 2020.

²³ La rémunération de Monsieur Serge Benchimol au cours de l'exercice 2018 ne prend en compte que sa présence effective dans la Société avant sa révocation intervenue le 23/01/2018.

Guillard quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à deux (2) plafonds mensuels de la sécurité sociale par année d'ancienneté ni de soixante (60) plafonds mensuels de la sécurité sociale.

- **Critère de performance** : le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de la condition de performance suivante : la moyenne des résultats opérationnels de l'exercice courant et de l'exercice précédent du Groupe consolidé doit être supérieure ou égale à 3% des ventes de prestations de services.

4.3. Politique de rémunération 2019 à présenter à l'Assemblée Générale d'IT LINK

4.3.1. Politique de rémunération 2019 de la Société IT LINK

En application de l'article 20.1 des statuts de la Société, la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est fixée par le Conseil d'administration.

Monsieur Robert ZRIBI, *Directeur Général délégué* –

La politique de rémunération retenue et maintenue par le Conseil est la suivante :

- o **Une rémunération fixe brute annuelle** de 210.000€ ;
- o **Des avantages en nature suivants** : 6.957€ au titre de la GSC ;
- o **Une rémunération variable**, révisée annuellement et calculée, au prorata du temps passé dans la société, sur l'augmentation du résultat opérationnel semestriel du Groupe.
- o **Des jetons de présence** au titre de ses fonctions d'administrateur des sociétés IT LINK SA et IT LINK France, pour un montant de 3.000€ dont la perception

intégrale est subordonnée à la présence effective aux séances du Conseil.

La résolution suivante sera présentée à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 :

« Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature de Monsieur Robert Zribi

L'Assemblée générale, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes nature, attribuables et propres à Monsieur Robert Zribi en sa qualité de Directeur Général délégué de la Société pour l'exercice en cours, comme détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ces principes et critères sont les suivants :

- Une rémunération fixe brute annuelle de 210.000€ ;
- Des avantages en nature suivants : 6.957€ annuel au titre de la GSC et de la prévoyance RIP ;
- Une rémunération variable, révisée annuellement et calculée, au prorata du temps effectif dans la société, sur l'augmentation du résultat opérationnel semestriel du Groupe
- Des jetons de présence d'un montant de 3.000 € dont la perception intégrale est subordonnée à la présence effective aux séances du Conseil ».

4.3.2. Politique de rémunération 2019 du Groupe IT LINK

Monsieur Éric GUILLARD – *Directeur Général IT LINK France*

Du fait de l'accroissement de ses responsabilités au sein du Groupe depuis sa nomination en qualité de Directeur Général d'IT LINK France par décision du Conseil d'IT LINK France du 11 avril 2019, le Conseil d'administration a retenu une nouvelle politique de rémunération à l'égard de Monsieur Éric Guillard, prenant en compte ses nouvelles fonctions.

Ainsi, la politique de rémunération retenue par le Conseil est la suivante :

- **Une rémunération fixe brute annuelle** de 209.000€ ;
- **Des avantages en nature suivants** : 6.239€ au titre de la GSC ;
- **Une rémunération variable égale** à 5% de la tranche de résultat opérationnel semestriel du Groupe IT LINK dépassant 4% des ventes de prestations de services.
- **Des jetons de présence** au titre de ses fonctions d'administrateur des sociétés IT LINK SA et IT LINK France, pour un montant de 3.000€ dont la perception intégrale est subordonnée à la présence effective aux séances du Conseil.

La résolution suivante sera présentée à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 :

« Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature de Monsieur Éric Guillard en qualité de mandataire social d'IT LINK France »

L'Assemblée générale, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce,

approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dont l'attribution est envisagée à Monsieur Éric Guillard, en qualité de mandataire social d'IT LINK France, comme détaillés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ces principes et critères sont les suivants :

- *Une rémunération fixe brute annuelle de 209.000€ ;*
- *Des avantages en nature de type GSC de 6.239€ ;*
- *Une rémunération variable égale à 5% de la tranche de résultat opérationnel semestriel du Groupe IT LINK dépassant 4% des ventes de prestations de services ;*
- *Des jetons de présence pour un montant de 3.000€ dont la perception intégrale est subordonnée à la présence effective aux séances du Conseil ».*

5. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Il n'existe aucun accord significatif conclu directement par la Société qui pourrait être modifié ou qui pourrait prendre fin du fait d'un changement de contrôle dans la Société. Les filiales sont amenées à signer des accords-cadres contenant de telles dispositions.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

La nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration et la modification des statuts de la Société sont soumis aux prescriptions légales, les statuts

ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère de compte à compte, selon les modalités définies par la loi et les règlements.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote. Néanmoins, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à 2% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse suivant le franchissement de seuil de participation, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

6. Modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle sont précisées à l'article 22 des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer

aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou par formulaire électronique de vote à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès aux assemblées.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- A toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à

l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

7. Les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue pendant l'exercice 2018.

D'anciennes conventions conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies en 2018. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Sociétés (1) co-contractante(s)	Dates		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat		Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IT LINK	31/08/2011	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de M. Robert Zribi et M. Serge Benchimol en cas de cessation contrainte de leurs fonctions respectives de Directeur Général Délégué et de Directeur Général de la Société	360.000€	Néant
IT LINK FRANCE	30/11/2017	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de M. Éric Guillard en cas de cessation contrainte de ses fonctions de Directeur Général Délégué	Néant	Néant

ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST TERMINEE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant



IT LINK

Accélérateur d'innovation



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018

Transmettre toute la puissance d'une idée pour en faire une réalité nécessite un lien, une chaîne, capable de démultiplier les compétences. C'est pourquoi chacun de nos maillons, chaque Linker, est essentiel, unique.

Ensemble nous pouvons imaginer les systèmes connectés de demain, relier les technologies et innover sans limite.

Nous croyons qu'il est nécessaire de décroisonner les pensées, faire preuve d'audace, pour développer l'innovation en explorant le champ des possibles.

Héritiers d'une tradition d'ingénieurs pionniers, animés par la passion, ambitieux et inspirants, nous nous efforçons de tracer de nouveaux chemins depuis plus de trois décennies.

Nous dédions notre énergie et notre expertise aux défis technologiques de notre époque et ceux à venir.

Nous avons la conviction qu'en donnant un sens à nos actions, en créant du lien, nous pourrions avoir un impact positif sur le monde.

Notre raison d'être :

Connecter les idées d'aujourd'hui aux révolutions de demain.



TABLE DES MATIERES

NOTE METHODOLOGIQUE	4
NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIETAL	5
1. INFORMATIONS SOCIALES.....	6
1.1. Effectifs et masse salariale	6
1.2. Recrutement.....	9
1.3. Egalité de traitement et égalité Femmes-hommes	10
1.4. Insertion des personnes en situation de handicap.....	12
1.5. Organisation du temps de travail	12
1.6. Santé et sécurité des collaborateurs.....	13
1.7. Relations sociales et accords collectifs	14
1.8. La formation	14
2. L'environnement.....	15
2.1. Maîtrise de l'énergie	16
2.2. Matériel informatique	17

NOTE METHODOLOGIQUE

Le périmètre RSE 2019 comprend l'ensemble des sociétés du Groupe : la holding IT Link SA, IT Link France, NRX, IT Link Benelux et IT Link Canada. Pour certains indicateurs, seul le périmètre France sera retenu, ce dernier étant le plus significatif (96% des effectifs).

Les informations sociales sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines Groupe. Les informations quantitatives sont principalement issues du logiciel de paye. Ces informations font l'objet de suivis et de contrôles mensuels.

Les informations environnementales sont consolidées par la Direction Administrative et Financières et sont issues des factures comptables de nos fournisseurs d'énergie et prestataires de déplacements.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL

Le Groupe IT Link est fier d'accueillir **39 nationalités** différentes au sein de ses équipes. Cette diversité affichée est une richesse culturelle inestimable et permet au Groupe de proposer à ses Clients un accompagnement sur leurs projets partout en France, comme à l'étranger.

Conscient de son rôle dans la Cité, **IT Link participe à la formation de jeunes** en lycées technologiques du département du Val de Marne et lors des stages de découverte de 3e.

En outre, avec **plus de 250 recrutements** cette année, IT Link est l'une des ESN qui propose le plus de débouchés aux ingénieurs et particulièrement aux jeunes diplômés : IT Link apparaît ainsi dans les classements annuels des entreprises qui recrutent, notamment de l'Usine Digitale (<https://www.usine-digitale.fr/editorial/les-54-du-numerique-qui-recrutent-en-2018.N633748>), et de Frenchweb (n°16 sur 100 dans le classement 2019).



IT Link a renforcé son action en faveur de causes qui lui tiennent à cœur : après Octobre Rose soutenu les années précédentes, IT Link a noué un partenariat avec la Fondation Movember et fait partie des premières entreprises françaises à intégrer le **Movember Business Club**.

En novembre 2018, le défi Move for Movember a permis de récolter 5 894 euros au bénéfice de la lutte et de la prévention contre les maladies de l'homme, tout en encourageant nos Linkers à faire du sport. Ils ont partagé un objectif commun : relier nos deux bureaux les plus éloignés (Montpellier à Montréal) en courant soit 5894 km.

L'objectif a été pulvérisé. En 30 jours, les 101 Linkers mobilisés ont dépassé les 8 000 km !

Lors de la Coupe du Monde 2018 de football, IT Link a également organisé un « challenge solidaire » de pronostics au profit de **La Ligue Contre le Cancer**. La participation des collaborateurs a permis le versement d'un don de 2048,20€ à l'association.

Enfin, IT Link s'engage auprès du secteur du handicap à travers deux actions :

- un partenariat avec l'association **Inter Handicaps System** qui œuvre en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap
- l'accueil en stage chaque année d'une personne en reconversion professionnelle suite à un accident du travail et suivi par le **Centre Jean-Pierre Timbaud** (Paris 11) auquel IT Link France verse également une part de sa contribution supplémentaire à l'apprentissage.

1. INFORMATIONS SOCIALES

1.1. Effectifs et masse salariale

Le Groupe IT Link compte au 31/12/2018, **564 collaborateurs salariés**, soit une croissance d'effectif de +10%.

Effectifs Groupe 2018

	IT Link France	ITL SA	NRX	IT Link Benelux	IT Link Canada	Total
Femmes	88	3	1	2	1	95
Hommes	442	2	6	10	9	469
Total	530	5	7	12	10	564

La proportion de femmes dans l'effectif reste stable d'année en année autour de 16,5% en dépit d'une politique de recrutement très ouverte aux talents féminins.

Dans le secteur du Numérique, nous ne pouvons que constater le faible taux de femmes diplômées d'écoles d'ingénieurs (autour de 20%, tenant compte d'une forte présence de femmes dans le secteur agronomique).

Masse salariale brute 2018

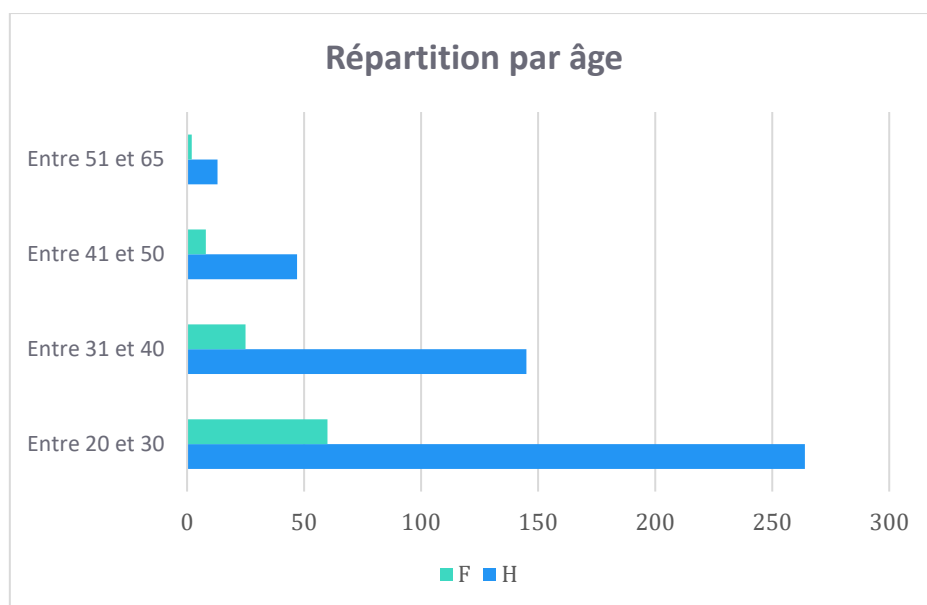
NRX : 399 663 €

ITL SA : 367 043 €

ITL France : 19 662 062 €

ITL Benelux : 566 001 €

ITL Canada : 572 600 €



L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 31,6 ans.

Le Groupe IT Link est principalement composé de Cadres : dans la filiale principale IT Link France, ils représentent 82,2% des effectifs, aussi bien chez les femmes (83%) que chez les hommes (82,1%)

Répartition par statut (IT Link France)

	Cadres	Non cadres	Total
Femmes	73	15	88
Hommes	363	79	442
Total	436	94	530

IT Link s'inscrit dans la durée et ne recrute quasiment que sous contrat à durée indéterminée, sauf cas très spécifique. Au 31 décembre 2018 le Groupe ne comptait que 2 CDD sur son effectif global.

Les contrats sont en très forte majorité des contrats à temps plein, seuls 9 collaborateurs étaient à temps partiel au 31/12/2018 dont 55% sont des hommes.

L'ancienneté moyenne est de 2,55 années dans le Groupe IT Link. Le Groupe s'est lancé dans un chantier profond de renouvellement de son image en 2018 : nouvelle identité, nouveau site Internet et nouvel Intranet. Ce travail mené par la Direction de la Communication avec le soutien du Comité de Direction doit permettre d'accroître l'attractivité du Groupe, ainsi que le sentiment de fierté des équipes.

Le bilan des entrées et sorties au niveau groupe fait apparaître un fort renouvellement des équipes qu'IT Link doit tout faire pour modérer dans les années à venir.

Recrutements et départs

	IT Link France	ITL SA	NRX	IT Link Benelux	IT Link Canada	Total
Recrutements	234	2	4	9	8	257
Départs	190	1	3	10	3	207

Les équipes commerciales et recrutement du groupe IT Link ont prouvé cette année encore leur capacité à recruter en volume : les recrutements sont en hausse de 9% par rapport à 2017.

Les départs se font à 30% par des embauches clients, ce qui atteste de la qualité des profils recrutés. Le Groupe procède, comme les années précédentes à un très faible nombre de licenciements (6 en 2018 et 5 en 2017).

IT Link mise sur le développement de ses filiales étrangères pour proposer un programme de mobilité internationale à ses Linkers. En 2018, 3 mobilités internationales ont pu avoir lieu. En outre, des projets de courte durée (quelques mois maximum) sont régulièrement proposés principalement vers l'Espagne et la République Tchèque grâce à un accord avec l'un de nos clients.

IT Link veille à assurer un développement de carrière à ses Linkers : en 2018 ce sont 31,2% des collaborateurs, toutes fonctions confondues, qui ont bénéficié d'une promotion à travers l'augmentation de leur position et/ou coefficient (suivant la classification Syntec).

Ces programmes de mobilité, qu'ils se réalisent en interne ou à l'international, reposent sur une implication des managers qui ont une vision long terme des carrières de leurs collaborateurs. Ils sont à l'écoute de leurs équipes et sont capables de proposer de nouvelles opportunités aux Linkers qui manifestent une volonté d'évoluer ou de changer de région. Celles-ci sont détectées au cours des suivis

de projets réalisés plusieurs fois par an et lors de l'entretien annuel réalisé à date anniversaire d'entrée dans l'entreprise. Lors de ce moment privilégié, chaque Linker échange avec son manager sur les réalisations de l'année écoulée, les formations éventuellement suivies et les faits marquants de sa présence chez IT Link. Il prépare l'année à venir en faisant part de ses souhaits d'évolution, les formations éventuellement associées et la rémunération qui lui semble correspondre à ses compétences.

Chaque mois, une commission composée des Directeurs commerciaux du groupe et de la DRH étudie les rapports d'évaluation remplis lors de l'entretien et décide des nouvelles rémunérations et positions des collaborateurs.

En 2019, dans le cadre de la seconde année de son plan de croissance « Dimension 2020 », et dans la logique de positionner toujours davantage les Linkers au cœur de la stratégie de l'entreprise, le Groupe IT Link lancera un grand programme de renforcement de son expérience collaborateurs.

1.2. Recrutement

Le Groupe tient à être un employeur responsable. L'ensemble des acteurs liés à l'activité du recrutement (RH et opérationnels) sont sensibilisés aux problématiques de la discrimination.

Les étapes du recrutement visent à évaluer l'adéquation des savoir-faire, des valeurs, et du projet professionnel de chaque candidat. Le processus de recrutement se veut rapide et transparent. Le processus est annoncé dès l'entretien téléphonique qui est un vrai entretien de motivation du candidat.

La phase d'entretien se déroule généralement en deux étapes :

- un entretien téléphonique avec un chargé de recrutement dont l'objectif est de présenter la société, d'analyser les aspirations professionnelles du candidat et de voir si celles-ci se trouvent en adéquation avec l'entreprise
- un second temps est consacré à un entretien avec un manager opérationnel qui valide les expertises et les réalisations du candidat, et évalue son aptitude à mener à bien les projets confiés par les clients.

Pour parvenir à attirer de nouveaux potentiels, IT Link développe différents axes de sourcing qui lui assurent des candidatures riches et variées. Le Groupe utilise les CVthèques et diffuse régulièrement des annonces sur les principaux Job boards spécialisés dans le domaine des systèmes embarqués (Monster, Apec, CV Aden, Régions Jobs), mais aussi les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn.

IT Link affiche aussi ses offres d'emplois sur la page « Talents » de son site Internet, ce qui lui permet de recevoir un grand nombre de candidatures spontanées.

Enfin, le Groupe associe ses collaborateurs dans le recrutement en favorisant un processus de cooptation. Nous avons constaté que la cooptation renforce le sentiment d'appartenance de nos Linkers et favorise la fidélisation des collaborateurs cooptés.

IT Link recrute des collaborateurs confirmés mais aussi des collaborateurs juniors et de jeunes diplômés qu'il accompagne dans leur évolution de carrière. Les profils recherchés s'articulent autour de l'ensemble des activités de l'entreprise : Systèmes Embarqués, IoT, Web et Systèmes d'Informations, Data Intelligence, Safety & Security, Ingénierie Système, Mobile Apps et Conduite du Changement.

Le Groupe recrute principalement des consultants techniques/fonctionnels, ingénieurs projets, chefs de projets, directeurs de projets, experts... Les équipes recrutement et commerce animent des événements dédiés au recrutement permettant à de nombreux candidats ingénieurs de rencontrer IT Link lors d'afterworks régionaux.

IT Link entretient des relations privilégiées avec de nombreuses écoles d'ingénieurs : signature de partenariats avec l'INSA-CVL et l'INSA Rennes, participation à de nombreux forums écoles, présentations de l'entreprise en amphithéâtre, ateliers de réalisation de CV (Polytech Paris Sud), ou simulations d'entretiens...

IT Link propose chaque année une quinzaine de stages techniques à des ingénieurs en 4e et 5e année d'école d'ingénieur mais aussi des stages d'ingénieur commercial et de fonctions support (RH, contrôle de gestion, ...). 50% de nos stagiaires sont recrutés en CDI à l'issue du stage.

Enfin, pour pourvoir ses postes ouverts, IT Link favorise également la mobilité interne en communiquant ses ouvertures de postes via l'intranet.

1.3. Egalité de traitement et égalité Femmes-hommes

IT Link France devait publier avant le 1er septembre 2019, les résultats de l'index Egalité Femmes-Hommes issu de la loi Liberté de choisir son avenir professionnel d'août 2018.

Parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur sur un marché de l'emploi des ingénieurs particulièrement pénurique, nous avons décidé de le publier en avant-première dans le rapport RSE, les résultats de cet index portant sur l'année 2018 et les effectifs de la filiale IT Link France.

Même si de nombreux progrès restent à faire, IT Link France est fier d'afficher un résultat de 75/100. Le détail par critère est donné dans le tableau ci-dessous (nous avons utilisé le tableau recommandé par le Ministère du Travail et mis en ligne sur www.travail-emploi.gouv.fr).

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	4,2	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	4,1	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,4	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			75		100
INDEX (sur 100 points)			75		100

1.4. Insertion des personnes en situation de handicap

Depuis plusieurs années, IT Link travaille en collaboration avec l'association **Inter handicaps System** afin de développer ses achats auprès des Centres d'Aide par le Travail (réalisation des impressions et des envois lors des élections professionnelles par exemple).

L'agence de Rennes est également particulièrement active dans la sensibilisation au handicap avec l'organisation, en octobre 2018, d'une séance de sensibilisation au handicap auditif à destination des collègues d'une de nos collaboratrices malentendante.

En 2018, IT Link France a maintenu dans l'emploi ses 2 salariés en situation de handicap et en a recruté un nouveau.

Les équipes du siège du Kremlin-Bicêtre ont également accueilli en stage, comme chaque année, une personne en reconversion professionnelle suite à un accident du travail l'empêchant de reprendre son activité professionnelle antérieure. Ce partenariat avec le **Centre Jean-Pierre Timbaud** (Paris 11e) s'est également matérialisé par le versement d'une partie de la taxe d'apprentissage d'It Link France. Le Centre Jean-Pierre Timbaud est un Centre de Rééducation Professionnelle et sociale (CRP) dont la vocation est de permettre aux personnes en situation de handicap, privées d'emploi pour des raisons d'incapacités médicales, de se réinsérer en milieu ordinaire de travail par l'apprentissage d'un nouveau métier compatible avec leur situation de santé.

En dépit de son effort pour recruter de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, la filiale IT Link France a versé en 2018 une taxe d'un montant de 119 821,80 euros à l'AGEFIPH au titre de son obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

1.5. Organisation du temps de travail

Les filiales françaises du Groupe IT Link ont fait le choix depuis de nombreuses années d'un temps de travail maîtrisé. La quasi-totalité des collaborateurs France ont ainsi un contrat de travail en forfait horaire hebdomadaire de 37,2 heures. Seuls deux Linkers, pour des raisons très spécifiques à leur activité et à leur degré de responsabilité, ont un forfait jours. Les collaborateurs sous contrat français bénéficient en outre de 9 jours non travaillés (JNT) en plus des 25 jours annuels de congés payés.

62% des Linkers ont entre 25 et 35 ans et sont donc susceptibles de devenir parents. IT Link est très attentif à accepter sans délai et sans report de date les demandes de congé paternité et de congé parental.

Par ailleurs, 50% de nos collaborateurs ont moins de 30 ans. Ils appartiennent à une génération qui envisage la carrière dans l'entreprise autrement que leurs aînés. Ainsi, on observe une tendance à la

hausse des demandes de congé sans solde de la part de jeunes collaborateurs n'ayant pas les conditions requises pour demander un congé sabbatique (3 ans dans l'entreprise et 6 ans d'expérience professionnelle) et qui souhaitent mener à bien un projet personnel. 5 Linkers ont ainsi bénéficié en 2018 d'un congé sans solde allant de 2 à 8 mois.

A l'issue de cette absence prolongée, nos Linkers retrouvent leur poste avec la même affectation client qu'avant leur départ ou sur un nouveau projet.

1.6. Santé et sécurité des collaborateurs

Le Groupe IT Link est particulièrement attentif à proposer à ses collaborateurs **un haut niveau de qualité de vie au travail**, favorisant le management bienveillant dans toutes les équipes et à tous les niveaux, ainsi que de bonnes conditions de travail. Après l'agrandissement des locaux de l'agence de Rennes et l'installation du siège social d'IT Link France, NRX et ITL SA dans de spacieux locaux en 2017, ce sont les agences de Lyon et de Strasbourg qui se sont installées dans de nouveaux locaux fin 2018.

Dans chaque agence, un espace de pause est prévu avec des corbeilles de fruits et des boissons. Chaque Linker, même s'il ne travaille pas au quotidien dans son agence de rattachement, doit pouvoir s'y rendre pour rencontrer les équipes et ses collègues et s'y sentir chez lui.

Des afterworks sont organisés régulièrement pour favoriser les rencontres et faire émerger de nouveaux projets.

Cette ambiance conviviale, reconnue par les collaborateurs à travers les différentes enquêtes menées par l'Institut Great Place to Work pour IT Link depuis 2015, renforce l'attachement des Linkers au Groupe IT Link et explique également les bons résultats obtenus par IT Link en matière d'accidentologie.

Le taux d'absentéisme pour l'entité IT Link France est de 3.6% pour l'année 2018.

2 accidents de travail et 2 accidents de trajet ont été déclarés en 2018, aucun n'ayant entraîné d'arrêt de travail. De ce fait, le taux de fréquence et le taux de gravité sont à zéro.

Les risques professionnels sont peu nombreux dans le Groupe et bien identifiés grâce au travail effectué par la Direction des Ressources humaines en collaboration avec les CHSCT de l'entreprise et les médecins du travail qui suivent nos collaborateurs.

Une campagne de sensibilisation aux risques routiers a débuté fin 2018 auprès des managers commerciaux qui se déplacent en véhicule de service ou de fonction. Des opérations de sensibilisation au travail sur écran sont à l'étude pour 2019.

D'autre part, en 2018, le partenariat fort, noué avec la Movember Foundation a permis de lancer une grande campagne de sensibilisation aux maladies de l'homme : cancer de la prostate, cancer des testicules et maladies mentales. Ce partenariat sera poursuivi en 2019

Il n'y a eu aucune maladie professionnelle déclarée en 2018.

1.7. Relations sociales et accords collectifs

IT Link France est dotée de délégués du personnel, de comités d'entreprise et de CHSCT pour les deux établissements de Rennes et de Paris. En juin 2019 sera élu le nouveau CSE unique pour IT Link France.

Le dialogue constructif entre les délégations du personnel et la Direction a permis de mettre à disposition des Linkers plusieurs chartes et règlements utiles au bon fonctionnement de la société.

En 2018, les actions communes se sont traduites par :

- la mise à jour du règlement intérieur
- la rédaction d'une note de service sur les trajets inhabituels engendrant des compensations
- la mise à jour d'une Charte pour le bon usage des systèmes d'information et de l'Intranet
- la rédaction d'une Charte télétravail et nomadisme

1.8. La formation

Le budget formation d'IT Link France représente **2% de la masse salariale** et va donc au-delà de l'obligation légale de financement de la formation.

En 2018 ce sont 2961 heures de formation qui ont été effectuées sur le périmètre IT Link France, bénéficiant à 181 Linkers soit plus d'un linker sur 3.

Quelques formations ont été dispensées par nos Linkers-formateurs au bénéfice d'entreprises clientes (en langage C++ et en Python notamment) et nous souhaitons développer ce service dans les années à venir ainsi que la formation interne. En effet, IT Link est déclaré comme organisme de formation auprès de la Direccte Ile de France.



2. L'environnement

IT Link s'est engagé dans une politique environnementale en adoptant des mesures favorisant la réduction des émissions de CO₂. Les Linkers affectés sur site client ne sont indemnisés pour l'utilisation d'un véhicule personnel que si l'utilisation des transports en commun s'avère pénalisante.

Les abonnements aux transports en commun dans les grandes agglomérations sont remboursés depuis plusieurs années à 100%. Une note de service affirme la volonté du Groupe de participer à la réduction de la pollution par sa politique de prise en charge des transports en commun.

L'indemnité kilométrique vélo (IKV) a été mise en place en 2016. On dénombrait au cours de l'année 2018 5 bénéficiaires de cette IKV, majoritairement rattachés à l'Agence de Rennes.

La politique du voyage encourage également les déplacements en train plutôt qu'en avion pour les trajets courts.

Déplacements 2018

	Nb de km parcourus	Emission de CO2 en kg
Train	403 602	15 095
Avion	207 413	54 656

Des solutions de conférences téléphoniques et de Web conférences sont également disponibles, visant à réduire les déplacements d'affaires. L'utilisation du TGV est systématique pour les déplacements entre la province et le siège parisien.

L'essentiel des réunions commerciales récurrentes (plusieurs par semaines) est organisé en vidéoconférence.

L'utilisation de véhicules de tourisme avec chauffeur pour les déplacements de commerciaux doit permettre de diminuer l'impact sur l'environnement car les véhicules utilisés sont récents.

2.1. Maîtrise de l'énergie

Notre consommation d'énergie est essentiellement liée au chauffage de nos locaux, à leur éclairage et aux déplacements de notre personnel entre leurs lieux de résidence, nos établissements et les sites de nos clients. Des actions ont été déployées pour encourager nos collaborateurs à réduire leur empreinte énergétique

IT Link sensibilise ses collaborateurs aux comportements éco-responsables et vise à :

- Privilégier l'éclairage naturel,
- Éteindre les lumières et appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utiles.

IT Link mène une politique de diminution de sa consommation de papier d'impression avec pour objectif le « zéro papier ». En 2018, 393 kilos de papier ont été confiés par le siège parisien à l'entreprise Veolia en vue de leur recyclage.

Différents processus ont été mis en œuvre à ce jour :

- Mise à disposition des formulaires et documentations internes sur un intranet,
- Echange et partage de documents via google drive et les google apps,
- Suivi des congés et absence sans papier grâce à une plateforme en ligne Oryanoo,
- Centralisation des impressions sur deux copieurs de forte capacité à Paris de façon à faciliter le recueil des informations relatives à la consommation de papier,
- Utilisation de la solution Yooz pour le traitement dématérialisé des factures d'achat et des notes de frais.

De plus, afin de limiter la consommation de gobelets à usage unique, IT Link a distribué des mugs à l'ensemble de ses collaborateurs.

Lors du rendez-vous d'intégration, IT Link offre un mug à chaque nouveau collaborateur et l'encourage à l'apporter sur son lieu de travail pour limiter l'utilisation de gobelets jetables.

Consommation d'électricité par site (en KWh)

Montbéliard	16 991
Lyon	7 157
Rennes	22 849
Paris	190 267
Total	237 264

2.2. Matériel informatique

IT Link veille à recycler son matériel informatique usagé.

En 2018, un lot de 119 kilos de matériel (D3E) a été confié à PAPREC pour être valorisé suivant le décret n°2005-829 du 25/07/2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

The logo for IT LINK is displayed within a blue rectangular frame. The word "IT" is in blue, with a small green square above the 'I'. The word "LINK" is in white. The entire logo is centered within the frame.

IT LINK

Accélérateur d'innovation

www.itlink.fr